La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXIX. MONTREAL, BAS-CANADA, SAMEDI MATIN, 24 JANVIER 1857. No. 43.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

DIVISION DE L'EST.

CHANGEMENT DE TRAINS.

Arrangement d'Hiver.

TOUS LES BILLETS DE RETOUR ONT ETE DISCONTINUES.

LE et APRES LUNDI, le PREMIER de DÉCEMBRE prochain, le steamboat traversier de la Compagnie laissera son Quai comme suit :

Pour Quebec et ISLAND POND, arrêtant à toutes les Stations.............. 8.10 A. M.

Pour Portland, BOSTON, et les Stations sur la route.................... 3,30 P. M.

DIVISION DE L'OUEST.

Le Train Express pour Toronto

Arrêtant aux principales Stations, laissera la Pointe St. Charles à ....7,30 A. M.

Le Train local pour BROCKVILLE, arrêtant à toutes les Stations, à..........................3,30 P. M.

PRIX POUR TORONTO :

Première Classe........$10 00

Seconde Classe.......... 8 00

Billets, et informations pour Passagers ou Fret seront obtenus au bureau du chemin de fer du Grand Tronc, No. 11, Grande Rue St. Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste.

S. P. BIDDER,
Gérant Fénéral.

Montréal, 29 nov. 84—1856

A LOUER,

LA MAISON ET JARDIN appartenant à la Succession de feu FLEURY ST.-JEAN, située au Côteau St. Louis.

S'adresser à

J. H. TERROUX,
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
rue St. Gabriel.

13 fév.

Plus de pilules ni d'aucune autre médecine.

POUR LA CONSTIPATION, L'INDIGESTION, "DYSPEPSIE" LES MALADIES DE NERFS DU FOIE ET DE LA BILE, POUR LA TOUX, L'ASTHME, LA CONSOMPTION ET LA DEBILITE.

Revalenta Arabica Food du Dr. Du Barry.

Cette délicieuse substance du Dr. Du Barry épargne cinquante fois le prix des autres médecines et guérit complètement les maladies suivantes ainsi que toutes celles qui en sont la suite, telles que les flatuosités, la destension, les aigreurs, brûlements et palpitations du cœur, maux de tête nerveux, l'hystérie, la névralgie, la surdité, les bourdonnements à la tête et aux oreilles, douleurs au creux de l'estomac et entre les épaules, et érésypèles, éruptions de la peau, l'impureté et la rareté ou pauvreté du sang, scrofules, la toux, l'asthme, la consomption l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, les nausées et les maladies de grossesses après avoir mangé vu lorsqu'on est en mer, l'abattement d'esprit, les spasmes, les accès épileptiques, le spleen, la débilité générale, l'inquiétude, l'insomnie, la fausse peur, la rougeur involontaire, la paralysie, les tremblements, le dégoût de la société, l'inaptitude à l'étude, la perte de la mémoire, les illusions, le vertige, l'épanchement de sang à la tête, l'épuisement, la mélancolie, l'indécision, la tristesse. C'est, en outre, la meilleure substance pour les enfans et les invalides généralement, en ce que elle ne sûrit jamais dans les estomacs les plus faibles, n'empêche point de suivre une diete ordinaire, mais excite agréablement l'appétit aux heures de la collation et du dîner, rétablit la digestion et aux personnes les plus débiles, la plus grande force nerveuse et musculaire.

Ce remède est appuyé des témoignages des célèbres professeurs de chimie tels que les Docteurs Andrew Ure, Sherland, Harvey, Campbell, Gattiker, Wurzer, Ingram, lord Stuart de Decies, de Comtesse douairière de Castle-Stuart, du major-général Thomas King et de bien d'autres personnages respectables que cette substance à rendus à la santé après avoir vainement essayé toutes les autres médecines.

On ne saurait trop se mettre en garde contre les redoutables dangers que présentent les contrefaçons qui ont été faites de cet article.

Le Vice-Chevalier, Sir William Page Wood a formellement signifié, le 10 mars 1854, à Alfred Hooper Nevill l'injonction de cesser la vente frauduleuse d'une contrefaçon "Revalenta Arabica Food," du Dr. Du Barry.

BARRY DU BARRY & CIE.,
77, Regent Street, Londres.

Sur environ 50,000 guérisons que ce remède a opérées, nous en citerons quelques-unes :—

Cure de la Dyspepsie, No. 71.—Certificat du TRES-HONORABLE LORD STUART DE DECIES :—"J'ai éprouvé le plus grand soulagement du Revalenta Arabica Food du Dr. Du Barry, et je pense que je dois au public ainsi qu'à vous de permettre que ces lignes soient publiées.
STUART DE DECIES.

Cure 52,612 —Roistrevor, Comté Down, Irelande, 9 décembre 1854.

LA COMTESSE DOUAIRIERE DE CASTLE-STUART, croit devoir, dans l'intérêt de l'humanité souffrante, déclarer qu'après avoir essayé tous les remèdes, l'excellent Revalenta Arabica Food du Dr. Du Barry a pu seul la guérir de l'indigestion, de maladie de nerfs et de bile, maux dont elle était depuis longtemps affligée et qui avaient résisté à un traitement prolongé au moyen des remèdes ordinaires. Cette substance mérite la confiance de tous les affligés et peut être regardée comme un véritable bienfait.

Tous ordres à cet égard seront exécutés avec empressement.

PRIX DU REVALENTA ARABICA FOOD

Petites caisses à		£0	1.	9	Qualité superfine				
Caisses pesant	1		3	6	caisses pesant	1	£0	7	8
"	2		3	8	"	2		13	2
"	5		3	9	"	5	1	7	6
"	12	1	7	6	"	10	2	1	6

AGENTS :

Montréal—Lamplough & Campbell, successeurs de A. Savage & Cie.
Québec—J. Masson & Cie.
Kingston—E. H. Parker & Cie. et G. Baker & Cie.
Toronto—Lyman, Bros & Cie, et J. T. Shapter.
Hamilton—G. E. Cargwritht et Hamilton, Muir & Cie.
London—C. W.—W. Saunders et J. Weir.
Ste. Catherine—F. Paffard.
Niagara—H. Paffard.
Cobourg—J. B. Howells.
Port Hope—Ch. Brent.
Galt—R. Strong.
Guelph—Higinbotham.

Agents Généraux pour les Canadas.
LAMPLOUGH & CAMPBELL,
Successeurs de A. Savage & Cie.

Montréal, 11 Octobre 1856.—a

Pelleteries !! Pelleteries !!

LE SOUSSIGNÉ a en main le plus bel assortiment de PELLETERIES MANUFACTURÉES qu'il soit possible de trouver dans le marché tels que, Casques de Loutre, Vizon, Sealskin, Ratmusqué naturel et teint, Mouton noir et gris Neutria, Astracan &c., &c., &c., et Victorines Boas, Gants, Mitaines &c., &c., &c.,

—AUSSI—

80 Doz Mouchoirs (Union Jacks) et pavillon français convenable pour la fête du Grand-Tronc qui aura lieu le 12 novembre prochain,

—DE PLUS—

3,000 Poches sans couture.

L. C. BARBEAU,
No. 154, rue St. Paul,
Enseigne du Mouton Blanc

28 oct.

Superbe Terrain a vendre.

AVIS AUX CULTIVATEURS ! ! !

TROIS CENT CINQUANTE ACRES DE TERRE, en bois debout, situés dans le Township de BERESFORD, Comté des Deux-Montagnes, sont A VENDRE, sans réserve.

Ce terrain dont le site promet être favorable au cultivateur, par le sol qui est planche et beau, est boisé de beau bois franc, et il s'y trouve de belles sucreries, en face d'un beau Lac.

Les chemins sont fait et à peu près à dix arpents de là une Eglise doit se fixer.

Pour plus amples informations, s'adresser à Mme. VEUVE MAILLOUX, rue St. Gabriel, No. 30.—Montreal, 27 déc

NICOLAS LACROIX,
CONSTRUCTEUR DE MOULINS,
PROPRIETAIRE DE LA NOUVELLE ROUE
"TURBINE-HELICOIDE,"
COIN DES RUES
AQUEDUC ET BONAVENTURE,
MONTREAL.

14 aout—

MARCHANDISES.

L. R. P. BELAIR,

AVIS AUX ACHETEURS
DE LA
VILLE ET DE LA CAMPAGNE,
ENSEIGNE DU
DU PAVILLON FRANCAIS,
RUE ST. LAURENT, MONTREAL,
NO. 173,

LE Soussigné très-reconnaissant envers ses nombreux amis de la ville et de la campagne pour l'encouragement toujours plus en plus libéral qu'il a reçu, malgré la distance de son magasin de la ville, leur offre ses sincères remerciments et de là prend la liberté de les informer qu'il vient d'acheter aux ENCANS une grande quantité de MARCHANDISES D'AUTOMNE et d'HIVER à des prix très-réduits.

Personne ne voudrait révoquer en doute que celui qui achète COMPTANT peut obtenir ses marchandises au PLUS BAS PRIX et si l'on ajoute à cela l'avantage de ne pas payer de loyer on conviendra que celui-la peut vendre à bon marché. Le Soussigné se trouvant dans cette position, assure le public qu'il vendra ses marchandises à bien meilleur marché que partout ailleurs ; même à plus bas prix qu'il les vendait ces années dernières.

Il invite les acheteurs à venir voir ses marchandises avant que d'acheter ailleurs, étant certain qu'ils seront étonnés du bas-prix et de la qualité de ses marchandises.

L. R. P. BELAIRE.

Montréal, 26 nov 1856

Etablissement de Chaussures
EN GROS,
Rues St. Paul et des Commissaires
No. 48,
ENSEIGNE DU CASTOR.
G. L. ROLLAND;

Annonce respectueusement au public qu'il a en mains

800 doz de Mitaines
1000 paires de bottes assorties
Une grande quantité de Raquettes
Une grande quantité de Robes de Buffle
200 doz Souliers d'Orignal

Ainsi qu'un grand assortiment de Chaussures et Cuirs de toutes sortes, &c., &c.

G. L. ROLLAND.

Montréal, 22 octobre 1856

CHAUFFAGE ET VENTILATION.

LE Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il s'est arrangé pour placer cette branche de ses affaires—LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION—sous la direction de

MR. W. G. WHITE,

dont l'expérience et la longue pratique, suivies d'un entier succès, dans les Etats-Unis et le Haut-Canada, dans le POSAGE DES FOURNAISES A AIR CHAUD, l'ont rendu capable de trouver la meilleure manière de produire une chaleur artificielle exempte des effets pernicieux de l'air trop échauffé et des gaz ; tout en effectuant une grande économie de combustibles. Aussi le mode le plus scientifique pour obtenir une parfaite ventilation.

Je suis donc prêt à entreprendre et à garantir le parfait

Chauffage et la Ventilation des Edifices et Institutions Publiques, et les Maisons, &c., &c.

Soit avec la Célèbre Fournaise de CHILSON ou avec la Fournaise améliorée de WHITE, des prix modérés, et avec le meilleur fini possible.

FOURNAISES TRANSPORTABLES DE WHITE, VENTILATEURS d'EMERSON et de WHITE pour les cheminées fumantes, &c., REGISTRES A AIR CHAUD et Ventilateurs d'après les derniers goûts, et d'une qualité supérieure, aux prix les plus réduits.

☞ Tout ordre donné à MR. WHITE, ou laissé à mon Etablissement, No. 142, rue Craig, sera promptement exécuté.

CHARLES GARTH.

Montréal, 16 aout 1856

LOTS A BATIR

Sur les rues Ste. Catherine, Sanguinet, Ste. Elizabeth et Dorchester.

Le Soussigné offre à vendre en lots à bâtir le beau terrain borné par les rues ci-haut et situé à la "proximité" du centre des affaires. Les acquéreurs auront l'avantage de pouvoir acheter ces lots dans toutes les dimensions qu'ils désireront, pour pouvoir y construire des édifices de toutes grandeurs, soit pour logements de famille ou pour institutions publiques. (L'Union St. Joseph, construit en ce moment, un bel édifice sur ce terrain aux coins des rues Ste. Catherine et Ste. Elizabeth).

"Une rue nouvelle," (projetée sur toute la longueur centrale de ce terrain) donnera "deux fronts de rue" à chaque lot et y permettra ainsi l'érection de deux maisons. Ce grand avantage, ne pourra manquer d'attirer l'attention des personnes qui désirent un domicile de famille à peu de distance de leurs affaires.

Si Montreal devient le Siége du gouvernement, la position de ces terrains en augmentera de beaucoup la valeur pour les personnes qui en feraient aujourd'hui l'acquisition.

☞ Le prix d'achat pourra demeurer "pendant quelques années" entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples détails et voir le plan du terrain, s'adresser à

JOSEPH DUFAUX,
No. 78, Rue Notre-Dame, vis-à-vis la rue Sanguinet.

20 sept—tm

A LOUER

UNE TERRE de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, avec maison, grange et étable, située à St. Charles de Lachenaie.

JOSEPH E. F. LAURIER.

19 nov.—dmu

Contrat de la Malle.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître-Général des Postes et endossées : "Soumissions pour le Service de la Malle," seront reçues à Toronto jusqu'à MIDI, LUNDI, 26 JANVIER prochain, pour le transport des Malles de S. M., trois fois la semaine, aller et revenir, entre Cowansville et St. Jean [en un seul contrat), depuis et après le 6 février prochain.

Le trajet doit être fait en voitures attelées de non moins de deux chevaux.

La distance qu'il y a de Cowansville à St. Jean est de trente-quatre milles

La voiture ne doit pas faire moins de cinq milles à l'heure, y compris les arrêts nécessaires.

Les jours et heures de l'arrivée et du départ seront comme suit, sujets au droit du Maître-Général des Postes de les changer s'il le juge à propos.

Prendre la malle du bureau de Poste de Cowansville, à huit heures heures A. M., les Lundis, Mercredis et Vendredis et la livrer au bureau de Poste de St. Jean, les mêmes jours à trois heures P. M.

Au retour quitter le bureau de Postes de St. Jean, avec la malle, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à huit heures A. M., et la livrer au Bureau de Postes de Cowansville, à trois heures P. M., les mêmes jours.

Le contrat s'il est rempli d'une manière satisfaisante, restera en force pour une période n'excédant pas quatre années, le Maître-Général des Postes se réservant le droit de discontinuer ces arrangements à aucune époque avant l'expiration des quatre années, si, dans son opinion, l'intérêt public l'exige, en donnant avis au Contracteur, trois mois d'avance de son intention.

Toutes dépenses sur la route pour taux de barrières, traverses, &c., seront défrayées par le Contracteur,

Chaque soumission devra mentionner le prix demandé en toutes lettres, et être accompagée de la garantie écrite de deux personnes responsables, garantissant, si la soumission est acceptée, que le contrat sera dûment exécuté par la personne qui soumissionne, au prix demandé ; se rendant aussi responsables avec le Contracteur pour la somme de cent louis courant, pour la due exécution du service.

On peut se procurer des blancs de soumission, en s'adressant aux bureaux de Postes de St. Jean West-Farnham et Cowansville.

Le contracteur devra s'attendre à souscrire aux autres stipulations et règlements ordinairement insérés dans les contrats qui seront connus, en s'adressant aux bureaux de Poste de Cowansville et St. Jean,

E. S. FREER,
I. B. P. Bas-Canada.

Montréal, 27 déc

AVIS.

AVIS est aussi donné que le Maître-Général des Postes voudra bien prendre en considération toute proposition qui serait envoyée en même tems pour une malle de six fois par semaine sur la route en question. Dans ce cas, on fera coincider les heures de départ de St. Jean et Comansville avec celles des trains du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent de manière à ce que la malle soit expédiée, le plus promptement possible.

E. S. FREEE,
I. B. P. B. C.

27 déc

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.

DEPARTEMENT DES DOUANES,
Toronto, 9 Décembre 1856.

Il a plû à Son Excellence le Gouverneur Général, en vertu d'un Ordre an Conseil en date du 4 Décembre 1855, ordonner et régler, que le Drap et autres matériaux requis pour la confection d'Uniformes Militaires pour l'usage de la Milice Provinciale, soient admis franc de Droit de Douane, en par l'Estimateur ou autre personne compétente donnant un estimé de la valeur, pour Droit, du Drap ou autres matériaux importés et employés dans les uniformes militaires tant pour les Miliciens que pour les Officiers, et que le Droit sur ces articles soit établi et alloué à chaque compagnie par l'entremise de l'Adjudant Général de Milice et l'Officier en charge de la compagnie, sur le serment des parties que les dits Drap et autres matériaux ont payé des droits de Douane à leur importation qui n'ont pas été remis.

Par ordre,
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

24 déc—m

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DE STATISTIQUES.

Toronto, 28 juillet 1856.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL a bien voulu approuver le mode de distribution du FONDS POUR L'AMELIORATION DES TERRES, prescrit par l'ordre en Conseil publé ci-dessous, dans l'espoir d'arriver par là à un emploi judicieux et économique de ce fonds.

Le premier fonctionnaire de chaque Municipalité recevra du Département une circulaire donnant le chiffre de la somme mise à la disposition de la Municipalité.

Comme la saison la plus propice de l'année pour procéder aux améliorations auxquelles le fonds est destiné est proche, on recommande de faire aussitôt que possible les apprêts pour l'allocation de cette argent.

L'ordre en Conseil est comme suit :

Il est ordonné que le Fonds provenant de la vente des terres dans chaque commune particulière ou dans toute autre Municipalité, pouvant être employé à l'usage du fond formé en vertu de l'article 14 de la loi 16 Vic., chap. 159, et n'ayant pas encore reçu de destination, soit employé à la construction, à l'entretien, aux réparations ou à l'amélioration des routes ou ponts dans chacune de ses Communes ou autres Municipalités, respectivement, et soit, dans ce but, reparti et disposé par l'intermédiaire du Conseil Municipal de chacune de ces Communes ou Municipalités. Chacun de ces Conseils devra envoyer un raport au bureau d'Agriculture relativement au modèle de dépenser cette argent, le PREMIER JOUR DE JANVIER ET DE JUILLET de chaque année, et en tout autre temps dans le délai de dix jours après en avoir reçu l'ordre du Département.

(Certifié.) W. H. LEE, C. E. C.
P. M. VANKOUGHNET,
Ministre de l'Agriculture.

28 aout

Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu du Comte de Montreal.

POUR LES CAMPAGNES SEULEMENT

Cette compagnie continue d'assurer les propriétés des Cultivateurs, et les résidences privées dans le Bas-Canada à cinq chelins par cent louis pour trois ans.

Elle n'assure pas dutout dans les villes et les villages.

Le montant assuré maintenant excède quatre cent mil louis.

$1,600,000

Les cultivateurs qui ne sont pas encore assurés sont invités à joindre une association qui mérite toute leur confiance.

P. L. LETOURNEUX.
Bureau No 1 rue St. Sacrement.
Montréal, 9 janvier 1857.

POESIE.

VIE RURALE PAR J. AUTRAN.

UN SONGE.

Je dormais : sur un mont sublime,
En esprit, j'étais transporté.
Je contemplais de cette cime
Une splendide immensité :

Plaines, vallons, fleuves superbes,
Lacs entrevus dans le lointain,—
Villes dressant leurs tours en gerbes
Dans la lumière du matin !

Au fond de l'éther qui rayonne
Un nuage apparut alors,
Vermeil, et comme une couronne
Je le vis découper ses bords.

Qu'il était beau ! vrai diadème,
Et cependant vapeur des cieux,
Il se berçait au zénith même,
Il facinait de loin mes yeux.

Puis, détaché du ciel bleuâtre,
Il descendit en tournoyant,
Il descendit et vint s'abattre
Sur mon piedestal verdoyant.

Je l'y saisis ; j'avais dans l'âme
Le confiant orgueil des rois ;
Soudain, je sentis une flamme
Qui circulait entre mes doigts.

C'était l'éclair, c'était la foudre
Que le nuage recélait ;
Ma chair fut près de se dissoudre,
Tant le fluide la brûlait.

Au grondement du météore,
Je m'éveillai, bénissant Dieu,—
Et je sentis longtemps encore
Mes doigts comme crispés du feu !

FEUILLETON.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME.

La Bretagne en 1793.

PAR G. DE LA LANDELLE.

DEUXIEME PARTIE.

SUITE.

CHAPITRE XIII.

CENTRE DE BATAILLE.

Une heure avant le lever du soleil,—la lune brillait alors du plus vif éclat,—la colonne expéditionnaire se forma en trois corps, suivant le projet arrêté du commandant en chef.

Sans tambour ni trompette, les patriotes s'engagèrent dans le chemin creux du marais ;—la moitié des gendarmes et des grenadiers, sous les ordres du capitaine Brindard, un des meilleurs officiers du régiment d'infanterie, contournèrent les bois de l'est pour gagner la route de Josselin, qui aboutit au nord du bourg de Saint-Ermel ; — le centre, éclairé par une avant-garde de voltigeurs, s'enfonça directement dans la forêt du Ménec, dont la principale voie de communication débouche sur la lande Sans-Fin.

Les bagages, qui consistaient en deux fourgons de munitions de bouche et de guerre, suivaient le gros du bataillon ; une demi-compagnie de soldats d'élite fermait la marche. Un gros peloton de gendarmes restait à la disposition du colonel, qui en forma sa garde particulière,—circonstance rassurante pour le citoyen Famine, dont le courage civique allait décroissant de minute en minute.

—Tu te crois bien calme, bien tranquille, disait le colonel La Patrie d'un ton persifleur ; eh bien, de ces taillis qui nous environnent, il peut partir une grêle de balles à l'instant même.

—Ils n'oseront pas !...

—Tiens, je crois avoir entendu armer un fusil !

Le gros patriote était sur les épines ; il voyait bien que le colonel et le capitaine de gendarmerie s'amusaient à ses dépens ; mais il les appelait mes bons amis, avec une tendresse de poltron.

Au moindre bruit dans les feuilles sèches, il pâlissait.

—Le vin est tiré, il faut le boire, disait le colonel toujours en raillant ; car, vois-tu, citoyen, nous sommes en passe d'y rester tous tant que nous sommes, sans qu'un seul en échappe...

—Ah ! mon cher colonel !...

—Ni vu, ni connu ! l'armée du Rhin pourrait être avalée ici par un caporal et quatre hommes, s'ils s'y entendaient.

—Miséricorde !...

—Ah ça, y aurait-il des militaires à Rosven ?...

—S'il y en a ! plus de dix... le ci-devant chevalier, ci-devant lieutenant d'Artois ; le ci-devant vicomte, ci-devant capitaine de vaisseau ; leurs domestiques, qui servaient sur terre et sur mer avec eux.

—As-tu fait ton testament ! citoyen !...

—Mais si tu nous crois perdus, ne vaut-il pas mieux battre en retraite ?... demanda timidement le gros sans-culotte.

—Ah ! citoyen, que dis-tu là ? s'écria le capitaine de gendarmerie riant dans sa barbe.

—Tu conçois, citoyen, reprit le colonel, que si le gros du bataillon se retire, ma droite et ma gauche, entourées par les Chouans, sont écrasées... La nation me demandera mes comptes, et me coupera le col très-justement... N'est-ce pas ce que tu as fait faire au capitaine Trémanet, l'an passe, pour quelque chose de semblable ?

—.... Il avait fui devant un attroupement de pêcheurs de Sarzeau !

—.... On dira que nous avons fui devant la crainte d'un attroupement de paysans d'Ermel-Commune.

—Pourtant, dit le patriote, on n'est pas tenu à l'impossible.

—Ah ! ah !... je croyais impossible de résister avec cent gardes nationaux à cinq cents hommes aguerris comme les pêcheurs de Sarzeau ! la plupart anciens marins de l'Etat...

Le patriote, irrité d'une pareille torture, s'écria :

—Citoyen colonel, tu te permets de calomnier la justice révolutionnaire... prends garde à toi !

—Tu deviens tragique, mon cher juge... Mais pas tant de colère. Lorsque je doute qu'un seul d'entre nous en revienne...

Le colonel s'interrompit pour crier :

—Attention à l'avant-garde !

La tête de la colonne répéta le cri du colonel.

L'avant-garde répondit qu'on veillait bien.

Cette petite comédie belliqueuse était à l'adresse de messire Famine, qui se prit à trembler de plus belle, pendant que le colonel, achevant sa phrase, ajoutait :—... Tu conçois qu'un de nous deux au moins doit y rester, et qu'enfin tes menaces n'ont rien de bien terrible pour moi.

—Ah ! mon bon colonel, aussi, n'était-ce que pour rire, murmura le patriote.

Capitaine, allez pousser une reconnaissance avec vos gendarmes ; nous approchons, je crois, de la fameuse montée.

Cet ordre avait un triple but, car utile au point de vue militaire, il éloignait en outre un témoin importun et complétait l'effroi du révolutionnaire.

—Maître Famine, ajouta sévèrement le colonel, savez-vous que si vous m'accusiez de calomnier la justice, fort inique, à franchement parler, de votre chien de tribunal, savez-vous que je ne me gênerais pas pour révéler le petit marché passé à huis clos entre nous !... Sans moi, hier, pas plus tard qu'hier, vous étiez massacré. Faites-moi donc le plaisir de ne menacer ni sérieusement, ni pour rire... Enfin, oubliez-vous que je vous ai en mon pouvoir, ici comme à Vannes, sans compter mes pistolets d'arçon et mon sabre ?...

—Pardon ! pardon ! monsieur le colonel, j'oubliais en effet... murmura le patriote plus mort que vif et dont la terreur devait encore augmenter, car les cavaliers furent assaillis par une vive fusilade.

Des blocs de rochers roulés du haut de la montée, fracassèrent les jambes de plusieurs chevaux, le capitaine de gendarmerie fut tué sur place.

—Ah ! ah ! nous y voici ! s'écria le colonel.

En même temps il jeta dans les bois, à droite et à gauche de la route, un plus grand nombre d'éclaireurs, dans le but de debusquer les tirailleurs ennemis.

Les gendarmes, qui s'étaient repliés sur le gros du bataillon, déclarèrent que les Chouans avaient amoncelé au bout du chemin, une grande quantité de quartiers de roc, et que la cavalerie ne pourrait plus avancer.

—Je m'y attendais, dit le colonel ; mais à Chouans, Chouans et demi. Restez à la garde du fourgon avec mes grenadiers, je vais vous dégager la route.

Le colonel disposa des postes de fusiliers autour de sa réserve, de manière à répondre, s'il était nécessaire, aux Chouans du bois ; puis, mettant pied à terre, il subdivisa sa colonne en deux bandes de tirailleurs destinés à balayer les ennemis hors du fourré.

Au delà, comme on l'a dit, s'étendait la lande Sans-Fin ; une fois en pays découvert, le colonel se promettait de mener tambour battant les insurgés, très-peu nombreux, d'ailleurs, au dire des gendarmes.

Ce rapport était littéralement vrai.

L'on n'avait pas en tête la division d'Ermel, mais un simple détachement de quinze à vingt hommes dirigés par Jean du Gavre.

Elevé à l'école du capitaine d'Amblemont, rompu à la guerre d'escarmouches et d'avant-postes qui a tant de rapports avec la guerre de partisans, le chevalier de La Faugerais avait en outre mûrement réfléchi sur le mode à suivre pour la mettre en pratique dans le Morbihan et surtout aux environs de Rosven, dont il connaissait si bien le fort et le faible. Avec quatre ou cinq cents hommes, il n'aurait pas hésité à occuper la forêt du Ménec, au delà de la lande Sans-Fin ; mais il n'en avait guère que cent cinquante incomplètement armés : il se résigna donc à rester en deçà, dans le bois même de Rosven. Il ignorait d'ailleurs laquelle des trois routes prendrait la colonne révolutionnaire, et voulait se tenir à portée de secourir promptement, suivant l'occurrence, Hilaire ou Kerbozec. Enfin, il eût été imprudent de s'éloigner davantage du manoir, dont la défense était l'unique but des Chouans.

Toutefois ce n'était pas un motif pour négliger de placer une ambuscade au haut d'un défilé à pic comme la fameuse montée du Ménec ; il choisit donc une vingtaine de gars, des plus alertes et des plus adroits au tir du fusil, qu'il confia à Jean du Gavre.

Cette petite troupe, munie de pioches, de bêches et d'une forte provision de poudre, ayant traversé la lande Sans-Fin, fit halte à la cime de la montée, et passa la nuit à déterrer de gros quartiers de roches qu'elle accumula entre les deux fossés du grand chemin ; —toutes les instructions données par Ermel furent ponctuellement suivies. Jean du Gavre et cinq de ses hommes restèrent en haut de la butte, les autres, le fusil sur l'épaule, se jetèrent dans les bois avec ordre de ne tirer que sur des gens en déroute.

Les gendarmes, s'étant présentés, comme on l'a vu,—Jean du Gavre aussitôt fait rouler sur eux les quartiers de pierre, qui mettent nombre de chevaux hors de service. En même temps les tirailleurs ouvrent le feu sur les cavaliers, forcés de se replier en arrière.

Mais la troupe du colonel devait nécessairement débusquer les Chouans, qui se retirent vers la lande, et une fois en rase campagne prennent la fuite à toutes jambes.

Jean du Gavre, caché dans un trou creusé tout exprès, ne bougea point.

Le colonel lance ses voltigeurs à la poursuite des paysans disséminés dans la lande ; mais ceux-ci, plus agiles et moins lourdement chargés, sont bientôt hors de portée de fusil.

Cependant un signal de trompette, convenu d'avance, annonce à la cavalerie qu'elle peut rallier la colonne. Les gendarmes sans défiance gravissent la hauteur : le citoyen Famine, pâle d'effroi, est au milieu d'eux.

Tout à coup une épouvantable explosion se fait entendre, le reste des cailloux amoncelés par les hommes de Jean du Gavre vole, éclate, roule et renverse les cavaliers.

Le hardi paysan, qui a mis le feu à la traînée de poudre, ne pouvant plus s'enfuir vers Rosven, puisque les Bleus sont arrivés dans la lande Sans-Fin, sort de son trou de mineur et se jette dans la forêt de Ménec ; il a bientôt disparu.

Quinze gendarmes, dont l'un tenait en laisse le cheval du colonel, arrivèrent cependant sains et saufs au haut de la butte. Tous les autres, tués ou blessés, gisaient sur le chemin ; le citoyen Famine, démonté par un quartier de roc qui avait abattu son cheval, poussait des cris épouvantables.

Déjà le colonel, rappelant ses voltigeurs, commandait aux quinze derniers gendarmes d'appuyer une chasse vigoureuse à un nombre égal de Chouans qui fuyaient isolément à travers la vaste lande.

Quinze combats singuliers s'ensuivent, pendant que la colone se forme en rangs et qu'on va relever les blessés et le citoyen Famine, lequel, malgré ses clameurs, n'a pas reçu le moindre égratignure.

Les Chouans qui courent vers le bois de Rosven sont fort en avance sur les gendarmes, mais ceux-ci, brûlant de venger leurs camarades, se lancent au galop, le pistolet au poing.

A demi-portée de fusil, chaque Chouan se retourne, ajuste son gendarme avec sang-froid, une double détonation part en même temps. Trois Chouans tombent morts ;—cinq gendarmes sont démontés, six autres blessés ou tués. Les derniers cavaliers, manqués par leurs adversaires, veulent profiter de ce que les fusils sont déchargés, ils fondent sur les fuyards à bride abattue ; bientôt un feu nourri part de la lisière du bois de Rosven. Deux gendarmes encore paient de leur vie leur belliqueuse opiniâtreté. Deux autres seulement peuvent regagner à cheval la colonne d'infanterie, alors arrêtée au milieu du plateau par le commandement de—*halte !*

—Peste ! s'écria le colonel en mâchant ses moustaches, voilà des gaillards qui se battent bien !.... Mais on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs !

Telle fut l'oraison funebre des gendarmes morts au champ d'honneur.

Une lueur crépusculaire commençait à poindre dans l'est, et déjà la lune pâlissait, lorsque le colonel rassembla ses officiers et leur donna ses ordres.

La lande Sans-Fin doit sans doute, son nom dans des frondrières impraticables, et surtout à son étendue dans le sens de l'est à l'ouest ; mais, du sud au nord, c'est-à-dire entre la forêt du Ménec et le bois de Rosven, elle n'a guère qu'une petite demi-lieue de large, — espace que la plupart des compagnons de Jean du Gavre venaient de franchir fort heureusement.

Le colonel, après s'être fait donner de nouveaux détails, vit avec peine qu'il ne ferait que reculer la difficulté en passant le long des fondrières ; car les Chouans se porteraient naturellement ver le point du bois où il tâcherait de pénétrer. La route directe devait être la mieux défendue. Enfin, à gauche, dans l'ouest, impossible de tourner : une carrière à pic forçait encore à rallier le bois à petite portée de fusil.

—Quel guêpier ! s'écria-t-il, j'aimerais mieux avoir en pays plat deux mille soldats devant moi, que ces Chouans-ci derrière leurs fossés et leurs arbres !...Mais, citoyens officiers, quand on n'a qu'un parti à prendre, le choix ne saurait être long. Les Chouans sont évidemment moins nombreux que nous ; sans cela, puisqu'ils ont des officiers à leur tête, ce n'est pas quinze hommes, c'est deux ou trois cents qu'ils nous auraient jetés sur les bras tout à l'heure. Ils sont obligés de rester autour de leur repaire de Rosven, et même à très-courte distance. disséminons-nous, ils seront forcés de s'éparpiller aussi ; alors nous avons cinq ou six hommes découverts, il est vrai, contre un à couvert ; mais nous entrons dans le bois, voilà le fait ; et une fois dedans, la partie redevient bonne pour nous.

Le calcul du colonel était juste de tous points.

Les Bleus, braves soldats en général, n'hésitent pas : la petite colonne se répand en tirailleurs sur toute l'étendue de la lande.

Ermel avait espéré qu'elle s'engrenerait dans le chemin de Rosven, ou qu'elle longerait la lisière des bois ; sa défense en ce cas était parfaite. Contrairement à son espérance, il se trouve dans l'obligation de proteger avec cent cinquante hommes, dont la moitié seulement armés de fusils, une vaste étendue de fossés ; —malheureusement lui aussi n'a pas d'autre parti à prendre.

Les bleus qui se débandent en plaine, et bien entendu hors de portée de fusil, ont pour eux l'avantage de courir plus vite que les Blancs, arrêtés à chaque pas par des ronces et des fourrés très-épais.

Ermel et Alain restent à peu près seuls au milieu de la ligne de défense des fossés ; le point de raillement convenu est pour tous les Chouans la clairière du tertre-Blanchâtre, où l'on a vu, au début de ce récit, le pasteur de Rosven célébrant la messe avant le lever du soleil.

Il faudrait, pour l'emporter, que dhaque Chouan se débarrassât de quatre ou cinq bleus.

Ermel envoie prévenir Kerbozec et Hilaire de la position difficile dans laquelle il se voit ; mais bientôt il désespère d'être secouru, car il entend éclater presque en même temps la fusillade dans le nord, où est son oncle avec les marins du *Passe-partout*, et dans l'ouest, que son frère doit protéger.

A peine avait-il reconnu distinctement le bruit de cette double fusillade que, de toute la longueur de sa ligne, partirent des décharges dont les Bleuxs eurent beaucoup à souffrir.

Avant que les Chouans eussent eu le temps de recharger leurs fusils, les soldats, baïonnette croisée, essayaient de gravir les fossés.

Les paysans, armés de fourches et de faulx, commencent à se servir de ces terribles armes. Les Bleus sont gênés par les broussailles qui hérissent les remparts naturels des compagnard.

De dix en dix pas se livrent des combats terribles : un assiégé doit partout se défendre contre trois ou quatre assiégeants ; mais cet assiégé a pour lui une position excellente, et généralement une arme autrement terrible qu'une simple baïonnette.

C'était justement en ce moment que le patriarche de Rosven restait anéanti dans son fauteuil ; Francésa, évanouie, était alors soignée par sa sœur et par la Brune Jeanne du Gavre.

L'assaut du bois durait encore, lorsqu'un petit gars, expédié par Hilaire, vint dire que tout était perdu du côté du marais et que les bonnets rouges étaient maîtres de la route de Rosven.

—Quand M. Hilaire m'a envoyé vers vous, ajouta le petit messagers, dix sans-culottes levaient la hache sur lui ; il n'a eu que le temps de me crier : "Va vite prévenir M. Ermel !" Je me sauvais déjà, j'ai fait ce qu'il m'a commandé.

Le petit bonhomme n'avait pas fini de parler qu'un groupe de six soldats, arrivés à l'endroit que défendaient Ermel et Alain, essayèrent de gravir le fossé.

Deux coups de fusil réduisent leur nombre à quatre ; le jeune gars, s'armant de gros cailloux, unit ses efforts à ceux du maître et du serviteur. Tout à l'heure, il avait pris la fuite avec une troupe épouvantée, maintenant il combattait avec une ardeur infatigable, tant est puissante la force de l'exemple.

Alain, à coup de pioche, repoussait les assaillants ; Ermel eut ainsi le temps de recharger les fusils. La lutte, sur ce point, était favorable aux défenseurs de Rorven ; mais il n'en était pas ainsi partout.

(*A continuer.*)

ETUDES HISTORIQUES,

PAR

EUGENE FORCADE.

HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE 1848.

(Extrait de la Revue des deux Mondes.)

(*Suite et Fin.*)

V.

Le soir du 24 février 1848, je remontais, vers dix heures, avec un de mes amis, la rue du faubourg Saint-Honoré. Au camp des vainqueurs, dans les quartiers populeux, au bivouac des barricades, sur la place et dans les salles de l'Hôtel de Ville, au palais des Tuileries, au château de Neuilly, la révolution, en ce moment, achevait et fêtait sa journée dans le tumulte et dans l'ivresse. Au camp des vaincus, dans le quartier où je me trouvais alors, elle triompait par la solitude et la stupeur. Il fallait voir là aussi le spectacle de sa victoire. Les révolutionnaires avaient improvisé pour cette nuit une mise en scene digne d'elle. Comme le jour finissait, quelques héros d'occasion avaient couru de maison en maison, donnant aux portiers l'ordre d'illuminer depuis l'entresol jusqu'aux mansardes, et menaçant de casser les vitres des réfractaires. Ils furent obéis à souhait. Je ne verrai de ma vie illumination pareille. La rue du faubourg Saint-Honoré était incendiée de lumières. Des rubans de feu serpentaient au front des maisons qui font face à la longue ligne des hôtels, depuis l'Elysée jusqu'à la rue Royale. C'était d'un effet étrange, fantastique. Cette partie de Paris, sillonnée ordinairement par les voitures à toutes les heures de la nuit, était tout à fait déserte. La lumière, plongeant dans le vide, le grandissait. La rue avait cette morne sonorité qui donne le soir un retentissement au moindre bruit de voix ou de pas dans les quartiers abandonnés. Les maisons, muettes et closes, tremblaient derrière les flammes fumeuses des lampions. Le ciel avait repris, entre deux tempêtes, la sérénité qu'il a toujours, dit-on, la nuit qui suit le combat au-dessus des champs de bataille ; mais, éteintes par cette illumination *a giarno*, les étoiles pâlissaient dans l'azur sombre, comme des larmes blanches sur une tenture funèbre. Nous rencontrâmes six hommes qui portaient un cadavre sur un brancard. Lorsque nous fûmes à côté d'eux, une voix caverneuse cria : Chapeau bas ! Le cri lugubre se répéta deux fois derrière nous, s'étouffa dans l'éloignement, et les funérailles du combattant de février disparurent comme dans les profondeurs d'une chapelle ardente.

Je me souviendrai toujours des émotions et des pensées qui m'agitaient en ce moment, le premier où je pus me recueillir dans cette journée dont j'avais suivi avec une curiosité haletante et désespérée les tristes épisodes. Cette patrouille mortuaire qui s'en allait en battant lourdement le pavé, cette illumination de deuil, ce silence consterné, proclamaient l'inflexible fatalité du fait accompli. Ainsi, disais-je, tout est consommé : le pouvoir est détruit ; la société n'est plus protégée par elle-même ; la France appartient à la fatalité et à son plus terrible ministre, la multitude déchaînée ; la révolution triomphe ! Cette révolution, qui n'avait eu jusqu'alors pour moi que la sonorité d'un mot historique ou le sens d'une idée abstraite, elle éclatait maintenant dans mon cerveau comme une sensation vivante. Je n'aurais pas cru qu'un événement politique pût infliger des tortures si cruelles à un témoin obscur, qui n'y était mêlé que par la pensée. J'éprouvais les mêmes déchirements intérieurs que nous avons tous ressentis dans les grandes crises de la vie. Ma raison, ma liberté, s'était toujours révoltées contre le lâche préjugé, contre le fanatisme stupide du XIXe siècle, qui glorifie sous le nom de révolutions toutes les seditions victorieuses et toutes les convulsions publiques ; car je savais qu'un peuple en révolution est comme un équipage qui tue son capitaine, coupe ses mâts, brise son gouvernail, et ne peut plus atteindre la terre ferme qu'à travers les naufrages. Pour le salut de notre vieille France si cruellement tourmentée depuis soixante ans, pour l'honneur de la civilisation, qui ne fut jamais plus orgueilleuse qu'en ce siècle, j'avais cru, j'avais espéré que nos progrès sociaux pourraient s'accomplir noblement, sûrement, par les institutions représentatives, c'est-à-dire par liberté régulière—par les discussions publiques, c'est-à-dire par la raison. Cette foi et cette espérance étaient maintenant écrasées sous un mot : la révolution triomphe !

Je m'abîmais dans la contemplation du passé irrévocable, de l'avenir impénétrable. Je m'indignais en voyant des hommes que j'aime, enivrés des obscurités de cet avenir béant, pris du vertige que donne le roulis des foules insurgées, s'abandonner avec une effrayante joie à la fascination de l'abîme. Quelques heures auparavant, j'avais quitté un écrivain d'un talent élevé ; ridiculement armé d'une épée empruntée au vestiaire du Théâtre-Français, il marchait, flamberge au vent, vers l'Hôtel de Ville, pour y grossir la troupe des amis de M. de Lamartine. Dans la maison d'où je sortais, on venait de recevoir une curieuse visite. On avait annoncé M. le comte de...., dont les opinions bien connues de nous n'étaient certes pas révolutionnaires. On vit entrer dans le salon un gamin de Paris. C'était un jeune homme frêle, leste, un peu voûté, avec la blouse serrée à la taille, deux pistolets à la ceinture, la casquette ronde jetée en arrière sur ses longs cheveux blonds, l'œil fatigué et railleur sous la petite visière, un vrai enfant de Paris, sauf la finesse de la chaussure. Cet élégant jeune homme nous conta ses prouesses de la journée, mit sur la table des plumes et des rubans ramassés au sac des Tuileries, un bout de galon du trône. Il faisait admirer fièrement aux demoiselles de la maison son costume d'émeute, joyeux comme un étudiant qui court pour la première fois avec un bonnet de pierrot et un faux nez au bal de l'Opéra. Un vrai gamin, "mon gamin," disait-il, était venu le prendre pour l'emmener à un assaut que le peuple allait donner la nuit même au château de Vincennes. Il n'avait pu décider ses domestiques à le suivre. Il fit une derrière pirouette et sortit. Ainsi partaient pour l'inconnu l'homme de pensée et l'homme d'émotion, et en songeant à cette étourderie au milieu de cette ruine, à cette folie de carnaval délirant à travers la guerre civile, à ce fouillis de passions, d'intérêts, de convoitises de haines, d'ignorance, de légèreté, de perversité, de chimères terribles, d'aspirations généreuses, de farces grotesques, qui allaient tournoyer dans le cratère de Paris et déborder sur la France,—je me demandais l'âme navrée : Qu'est-ce que cette révolution ?

La lecture du livre de M. de Lamartine a évoqué en moi les visions funèbres et grimaçantes de cette heure d'agonie. Les faits qu'il retrace, les idées qu'il exprime, la composition littéraire, respirent également ce hideux et ridicule dévergondage qui fut le caractère des premières journées de la révolution de février. La narration est diffuse, tourbillonnante ; elle brouille tous les faits, tous les noms, toutes les dates ; à l'inexactitude avec laquelle sont rapportées des scènes auxquelles M. de Lamartine a pris part, on dirait qu'un somnambulisme étrange lui a ravi l'observation de ce qui s'est passé sous ses yeux. Les idées les plus contradictoires se heurtent d'une phrase à l'autre, affirmées avec la même emphase dogmatique. C'est une perpétuelle hallucination, qui n'a d'unité que par l'apothéose constante que M. de Lamartine se décerne à lui-même. Ce livre, sans autorité comme document historique, absurde et faux comme inspiration politique, funeste au point de vue littéraire au nom de Lamartine, est précisément par ses défauts la digne peinture d'un si triste épisode de notre histoire.

Le tableau désolé qui, dans la soirée du 24 février, m'apparaissait dans l'avenir, l'histoire le montre à tous maintenant dans le passé ; quels démentis les faits n'ont-ils pas donnés à toutes les illusions de M. de Lamartine ! Il a entrepris la révolution au nom de la liberté, et depuis février la France n'a fait halte que dans l'état de siége et la dictature ; —au nom de la fraternité, et pendant quatre ans la France a été déchirée par une guerre de classes ;—au nom des intérêts des masses, et pendant dix-huit mois le chômage a affamé le travailleur ;—au nom du progrès, et depuis 1848 cette diffusion de lumières et de bien-être, sans cesse élargie pendant dix-huit ans, si bien décrite par M. de Lamartine lui-même, s'est arrêtée ;—au nom de l'affranchissement des nationalités étrangères, et aujourd'hui toutes les ambitions prématurées que la révolution de février avait allumées au sein des peuples ont échoué dans leurs propres excès ! Que reste-t-il de l'œuvre à laquelle M. de Lamartine s'était associé ? Il reste pour quelques jours encore peut-être le nom de la république ; mais la république a eu pour président celui contre lequel M. de Lamartine portait en vain une loi d'exil ; et cette république est devenue ce que l'on sait ! Le caractère politique de M. de Lamartine est donc jugé : comme les grands acteurs de notre épopée révolutionnaire, il a eu *son jour*. Le lendemain de ce jour est depuis longtemps commencé pour lui, et il a bientôt rencontré dans sa carrière la Némésis que les hommes d'Etat engendrent eux-mêmes au sein de leurs erreurs et de leurs fautes.

LA MINERVE.

Samedi matin, 24 Janvier 1857.

L'esprit public se préoccupe toujours beaucoup depuis quelque temps de la question des possessions de la compagnie de la baie d'Hudson. La perspective de la réunion de ces territoires au Canada, présentée sous des couleurs si attrayantes par le chef du département des statistiques lors de sa récente élection au Conseil Législatif, continue d'exciter les plus patriotiques aspirations chez ceux qui se prétendent en mesure de renseigner le public sur cette importante matière, ainsi que parmi les écrivains de la presse en général. La discussion en est maintenant arrivée à ce point où l'opinion délibérant sur les faits et dires dont elle s'est éclairée, semble vouloir se manifester sous cette forme de responsabilités personnelles qu'elle prend ordinairement pour parvenir à des résultats patents. Une assemblée qu'on dit avoir été nombreuse et influente a eu lieu le 6 du courant, à Perth, dans le palais de justice, au nom des comtés-unis de Lanark et Renfrew, et à laquelle il a été pris des résolutions affirmant qu'il est convenable et désirable pour le pays de s'occuper activement de la question et de pétitionner le Parlement, à la session prochaine, afin qu'elle soit référée à un comité d'enquête qui sera chargé d'en faire une étude complète et de mettre ainsi la province en état de juger en pleine connaissance de cause de ce qu'elle doit faire définitivement par rapport à ce sujet.

La première de ces résolutions traduite porte que les prétentions exclusives de la Compagnie de la baie d'Hudson sur ce territoire qui se trouve situé entre ce qu'on nomme actuellement le Canada et l'océan Pacifique sont préjudiciables à la Grande-Bretagne et en général aux provinces anglo-américaines, sous le rapport politique, commercial et matériel, et qu'elles exigent l'attention immédiate du public.

Il a été nommé à cette assemblée un comité se composant du Col. A. W. Playfair, J. Deacon, jr., du Dr. Nichol, John Doran, écrs., et autres, et qui est spécialement chargé de rédiger les projets de requêtes qui seront adressées aux trois branches de la législature provinciale.

D'après les exposés faits par divers orateurs qui ont pris part à ce mouvement, et surtout par le Col. Playfair, cité comme celui qui a fait le plus d'efforts pour agiter la question dans cette partie de la province, ils sont convaincus que tout ce qui a déjà été dit et publié d'avantageux touchant les territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson est bien fondé et mérite de fixer l'opinion. On y a lu quantité d'extraits de publications dues à des personnes qui, suivant le rapport authentique de l'assemblée, paraissent avoir acquis les connaissances les plus complètes sur le sol, le climat, la population, les animaux, les végétaux, les substances minérales et les ressources agricoles des territoires en question et surtout de celui de l'Etablissement de la rivière Rouge, ainsi que des contrées circonvoisines et de celles plus distantes de l'Ouest qui avoisinent le détroit de Juan del Fuca. On a fait voir, en somme, que cette région offre, dans ses parties méridionales et occidentales, une belle perspective pour les entreprises de l'agriculture et du commerce.

Le moment actuel est indiqué comme favorable à ce projet d'annexion, parce que, selon le rapport, la charte que la compagnie tient de la Couronne devra bientôt expirer et que les habitants de la rivière Rouge s'agitent eux-mêmes à présent dans le but de s'annexer au Canada. On conseille donc aux Canadiens de profiter de cette occasion pour faire réussir le projet en faisant des assemblées dans toutes les localités à cet effet. On affirme, et sur ce point il ne paraît pas non plus y avoir de doute, d'après les déclarations que nous avons eu occasion de citer antérieurement sur le sujet, on affirme que la population de l'Etablissement de la rivière Rouge, est conduite à son mouvement d'annexion au Canada, parce qu'elle préférerait cette annexion que de voir son territoire envahi par d'avides Américains qui le convoitent et qui s'y portent déjà en foule par la voie du Minnesota. Que l'on s'est assuré aussi que la Compagnie de la baie d'Hudson consent à céder au Canada l'Etablissement de la rivière Rouge et les autres contrées dont la possession nous serait la plus avantageuse, pourvu qu'elle obtienne le renouvellement de sa charte pour les parties septentrionales de son territoire, qui lui sont les plus profitables, parce que ce sont celles où l'on trouve plus d'animaux pour les fourrures.

Il a été maintenu devant cette assemblée qu'il se fait déjà un trafic considérable entre l'extrême Ouest de ce territoire et l'Amérique russe, les îles Sandwich et d'autres pays éloignés situés sur le Pacifique. Que le commerce le plus étendu devra se développer avec le temps et se faire entre une population agricole dense sur la rivière Rouge et dans la région de l'Assiniboine et le territoire de l'Orégon, à l'extrême Ouest de notre continent, d'une part, et de l'autre la Grande-Bretagne et les provinces anglo-américaines ; de plus : que non-seulement une communication par eau avec ces nouveaux pays, et sur presque toute la distance, est actuellement en opération, mais qu'un chemin de fer sur le territoire britannique et qui irait d'un océan à l'autre est tout à fait praticable.

Une autre résolution de cette assemblée porte qu'il sera demandé au Parlement canadien, par les pétitions en question, qu'il soit institué un comité pour s'enquérir des prétentions actuelles de la Compagnie de la baie d'Hudson sur le territoire connu dans l'Histoire sous le nom de terre du prince Rupert, et que ce sujet important soit pris en sa plus sérieuse considération avant l'expiration de la charte actuelle, afin que tous les moyens constitutionnels puissent être adoptés pour détourner les conséquences désastreuses inévitables qui résulteraient de la continuation d'un monopole si préjudiciable aux intérêts de la société en général et en particulier à ceux de la colonie de la rivière Rouge.

La discussion de cette importante question n'occupe pas seulement la presse du Haut-Canada, celle du Bas-Canada y a aussi consacré de longues colonnes et l'opinion publique est aussi en état de se prononcer par voie d'assemblées ici que là, si on le juge à propos ; mais il importe de constater la démarche qu'un parti vient d'adopter dans la section de l'Ouest en vue d'amener, s'il est possible, la réunion au Canada d'une partie des territoires dont il s'agit. Cette question promet d'occuper beaucoup l'attention de nos législateurs à la session prochaine, dont le commencement aura lieu, en toute probabilité, suivant qu'il a déjà été annoncé, vers la fin de février. En attendant la discussion se poursuit dans la presse, et en outre le sujet a obtenu les honneurs d'une dissertation à l'Institut Canadien, d'après des notes fournies par M. Franchère, domicilié à New-York, où il a traité le sujet avec tout l'avantage que lui donnait sa connaissance personnelle des lieux auxquels ce sujet se rattache.

La connaissance que nous avons de la situation actuelle des choses qui se rapportent à la question nous autorise à prévoir qu'elle donnera probablement lieu à divers partis. L'un se formera de tous ceux qui ne voudront la réunion au Canada que d'une portion des territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson, un autre voudra l'annexion de la totalité de ces territoires et l'anéantissement complet de la compagnie, un autre encore voudra ces territoires avec ou sans annexion au Canadien, pour y pratiquer la traite concurremment avec la compagnie actuelle ou à son exclusion. Enfin cette compagnie elle-même voudra se défendre et se conserver la plus large part de son privilège ; elle aura donc aussi elle son parti.

Quant au principe de l'annexion, indépendamment de l'étendue de territoire qu'elle pourra comprendre, il y aura sans doute unanimité entre tous les partis, sans en excepter même celui de la Compagnie de la baie d'Hudson, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'elle est prête à se désaisir d'une portion de ces territoires en faveur du Canada moyennant les conditions mentionnées plus haut ; mais quoi qu'il en soit de cet accord probable sur un principe bon en lui-même et que tous les ayant-droit paraissent disposés à reconnaître, il n'en sera pas de même assurément quant aux détails importants qu'il faudra de toute nécessité soumettre à un examen avant que le principe puisse être mis à exécution. Ces détails sont tels, par leur nombre, leur caractère et la masse des intérêts divers qu'ils affectent, qu'ils peuvent fournir un aliment presque inépuisable à la discussion qui s'engagera ultérieurement sur le sujet. De tous les partis cependant, connus ou prévus jusqu'à ce moment, celui qui base strictement son programme sur la combinaison des intérêts actuels du Canada et de ceux de la Métropole, ainsi que sur les justes prétentions que peut encore avoir la Compagnie de la baie d'Hudson, devra en définitive triompher sur ses adversaires, parce qu'il aura pour lui la justice, le droit, la raison politique et la plus forte somme de puissance dont il soit possible d'étayer cette cause. A lui le succès, quelque effort que fassent les autres partis extrêmes ou non, pour le lui contester.

Retard de la malle, américaine.—Depuis dimanche dernier, dit le *Pilot*, nous n'avons point reçu de journaux américains, le trajet des trains ayant été suspendu en raison de la quantité de neige qui a encombré les chemins.

La malle anglaise.—Hier à 2 heures, la malle anglaise n'était pas encore partie *d'Island Pond*, vu la grande quantité de neige amoncelée sur la route.

Le froid.—Hier, le termomètre marquait 26¼ de degrés au-dessous de zéro. C'est le plus grand froid que nous ayons eu cette année.

A la station de police, marché Bonsecours, le thermomètre marquait hier matin, à 3 heures A. M., 30 degrés au-dessous de zéro.

Un on dit.—Ainsi qu'on l'a vu par les dernières dépêches, la nomination de M. Villiers au poste de ministre à Washington est contredite, et le nom du futur envoyé, encore inconnu du public, sera bien accueilli, dit un journal anglais qui prétend avoir puisé à bonne source, des deux côtés de l'Atlantique. Selon ce même journal, il serait probable que cet ambassadeur en prespective fut notre ex-gouverneur, lord Elgin.

Saisie de pains.—Mercredi dernier, le sous-chef de police Civalier et le sergent McBride ont saisi et apporté à la station de police 107 pains, dont quelques-uns pesaient six onces de moins que le poids légal. Voici les noms des boulangers chez qui la saisie a été faite.

Robert Watson, 142, Grande rue St. Laurent,	64 pains.
Wm. Waugh, 69, rue St. Charles Borrommée,	34 "
Joachim Tellanasse, 76, rue Lagauchetière,	9 "
Total,	106

Ces différents pains ont été distribués dans les diverses institutions charitables de cette ville.

Extrait du rapport statistique de M. J. Hays, écr., sur les crimes et offenses commis dans la cité de Montréal du 1er janvier au 31 décembre 1856, et dont les auteurs ont été pris par la police.

RÉCAPITULATION.

La police de la cité a incarcéré, durant l'année dernière, 4,135 personnes, dont voici l'origine, savoir : Irlandais mâles et femelles, 2,175 ;—Canadiens-français, 925 ;—Anglais, 459 ;—Ecossais, 252 ;—colonies anglaises, 159 ;—Etats-Unis, 71 ;—divers pays, 72.

Parmi ces délinquants, il y en a

162 de 10 à 15 ans ;
466 de 15 à 20
1296 de 20 à 30
1165 de 30 à 40
742 de 40 à 50
216 de 50 à 60
70 de 60 à 70
15 de 70 à 80
3 de 80 à 90

4,135

Le chiffre des personnes emprisonnées durant cet espace de temps a diminué de 314 comparativement à l'année précédente 1855.

Il est à constater qu'il n'y a eu qu'un seul meurtre de commis durant l'année dernière.

2,010 de ces délits sont provenus de l'intempérance. Trente-six hommes ont été confinés 2 fois ;—19, 3 ;—27, 4 ;—11, 5 ;—7, 6, et 4 sept fois.—Le chiffre des femmes pour le même délit a été de 42, deux fois confinées ; 23, 3 ;—25, 4 ;—12, 5 ;—10, 6 ;—8, 7 ;—et cinq huit fois. Sur ce nombre il a été incarcéré pour protection, 533 hommes, 432 femmes et 55 enfants.

Le montant des amendes payé par les prisonniers et autres pendant l'année 1856 est de £830 1s. 2d.

(Signé,) M. J. Hays,
Chef de police.

Nouvelle explosion à Toronto.—Une famille miraculeusement échappée à la catastrophe.

On lit dans le *Toronto Globe* du 20 courant :—

"Hier, dans la matinée, une formidable explosion a consterné tout le voisinage des travaux du Grand Tronc.

"M. David Gorman, jardinier, occupait sur *Front Street* une maison tout vis-à-vis les travaux du chemin de fer. Vu la rigueur de l'hiver, le tuyau de gaz, posé immédiatement sous l'égout de la maison, ayant éclaté, le fluide échappé remplit bientôt la cave qui, dans le but de conserver des végétaux et autres provisions avait été hermétiquement fermée. Vers huit heures du matin, M. Gorman ouvrit la trappe de sa cave, une chandelle à la main, ce qui mettant en ignition le gaz échappé, détermina à l'instant l'effroyable explosion. M. Gorman, violemment renversé sur le dos, eut la figure grièvement brûlée. La maison a été lancée dans l'air, et l'on peut juger des terribles effets de l'explosion par le fait que Mme. Gorman, âgée de 18 ans, assise dans un étage supérieur, et lancée à une grande hauteur, retomba dangereusement blessée dans la cave. Chaque membre de la famille, composée de 10 personnes, a été atteint plus ou moins gravement. La mère de M. Gorman, femme de 70 ans, a été frappée à la tête, et les autres personnes de la famille ont reçu de sérieuses brûlures. Les bois de lit, les chaises et véritablement tous les meubles de la maison ont volé en éclats. On envoya chercher le Dr Cotter qui a rendu aux victimes les soins les plus empressés.

"MM. Gooderham et Worts, dont l'établissement avoisine le lieu de la catastrophe, ainsi que les directeurs de la compagnie du gaz, ont également prodigué à la malheureuse famille tous les secours possibles.

"Les blessures de M. Gorman sont d'une telle gravité qu'on a dû le faire transporter à l'hôpital. Les autres membres de la famille n'ont eu comparativement que de légères blessures, et l'on espère qu'ils seront bientôt en pleine voie de guérison."

Douloureux accidents causés par le froid.—L'âpreté presque sans exemple de la température, dit le *Iowa City Republican*, cause depuis quelque temps des malheurs qu'il est navrant de raconter.

Dernièrement, M. et Mme. Walton et leur fils, revenant de l'église, s'en retournaient chez eux un dimanche soir, lorsque surpris par un terrible ouragan de neige et un froid intense, ils perdirent leur chemin au milieu des prairies, et par un vent aveuglant. Les chevaux ensevelis dans des tourbillons de neige ne pouvant s'en dégager, la malheureuse famille, déjà engourdie par les frimats, abandonna le sleigh dans l'espérance de se rendre chez elle ou à la plus prochaine habitation. Ils luttèrent encore contre la mort pendant des heures affreuses. Mme. Watton tomba la première pour ne plus se relever. Son jeune fils ne tarda pas d'éprouver le même sort. Le père, brisé par le désespoir, ayant erré jusqu'à 3 heures du matin, atteignit, à moitié gelé, une maison située à huit milles de la sienne. On suivit sa trace jusqu'à la voiture, mais trop tard hélas, pour sauver la mère et le fils.

Autre malheur.—On lit dans le *St. Louis News* :—

Cinq personnes, un homme, trois femmes et un enfant ont péri de froid près de Monticello (Iowa). Ils revenaient chez eux d'une maison voisine dans un sleigh attelé de deux chevaux, lorsque, en traversant un enfoncement, les chevaux brisèrent leur attelage et s'enfuirent en laissant les malheureux à moitié ensevelis dans la neige. Les voisins ne les voyant point paraître le lendemain, allèrent à leur recherche et trouvèrent dans un fourré de saules les femmes et l'enfant enveloppés dans les robes du sleigh, mais complètement gelés. L'homme fut découvert sans chapeau et également gelé, à un quart de mille de la femme et à quelques pas de chez lui.

Vers le même temps, deux hommes ont éprouvé le même sort en revenant de l'église.

Un procès en Belgique.—La cour d'assises du Brabant vient de commencer le procès d'un nommé Désiré-Joseph Vervaert, accusé d'avoir soustrait la somme de 102,000 francs au comte Honoré Liederkerke, comme tuteur des enfants de ce dernier. Le prisonnier fait parade de hautes relations aristocratiques. Il dit que sa famille a rendu de grands services au maréchal Magnan, au duc de Bassano et à plusieurs autres personnages de distinction.

Nous accusons réception d'une feuille française nouvellement fondée à Kankakee, et intitulée : *Journal de l'Illinois*. Ce journal habilement rédigé par M. C. Petit, ex-rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe* est l'organe de la population Canadienne-française de Bourbonnais. Nous échangeons volontiers avec cette feuille à laquelle nous souhaitons succès et prospérité.

Nous n'avions pas été sans apprécier à sa juste valeur le plan qu'a développé M. A. Perry, dans les journaux anglais, par une lettre adressée à la corporation de cette ville relativement au département du feu. Mais l'abondance des matières nous a jusqu'à présent empêché de la reproduire. Nous donnons aujourd'hui la traduction qu'a faite notre confrère de la *Patrie*, de ce document qui mérite la plus sérieuse attention.

Messieurs,—Mon expérience dans tout ce qui a trait au département du feu vous étant généralement connue, je prends la respectueuse liberté de vous soumettre les suggestions suivantes. Je vous prierai de les adopter, si vous les trouvez propres à prévenir les nombreux incendies qui désolent, chaque année, la ville de Montréal.

Le plan que je vous présente aujourd'hui est calqué sur celui des départements du feu des cinq plus grandes villes d'Europe. Je crois connaître la manière dont on opère dans trois de ces départements. Je veux dire ceux de Londres, Liverpool et Paris. Si nous employions convenablement nos ressources, nous pourrions lutter avantageusement avec eux sous le rapport de l'eau et les hommes. Je suggérerai d'abord, messieurs, que le département du feu soit un corps organisé régulièrement, et payé ; et que des hommes qui en feront partie soient enrolés pour un certain nombre d'années, afin qu'ils puissent toujours être de service aux différents postes où ils se trouveraient nourris et couchés.

Ces hommes devront être jeunes et ne pas dépasser la quarantaine. Je recommanderai ensuite l'établissement de sept postes, avec le nombre d'hommes et d'appareils suivant, placés sous les ordres d'un chef qui se tiendra dans le quartier central.

quartiers	sergents	hom	tuyaux	devidoirs	crochets échelle
Ste Anne	1	5	1000 p	3	"
St Antoine	1	5	1000	3	"
St Laurent	1	5	1000	3	"
St Louis	1	5	1000	3	"
St Jacques	1	5	1000	3	"
Ste Marie	1	5	1000	3	"
Centre	1	5	1500	3	"

Au moyen de cet arrangement on verra que je me propose de mettre le département du feu sur un pied bien plus actif qu'il ne l'a été jusqu'ici. De prime abord, on le croira inférieur au département actuel qui ne compte pas moins de 7 pompes à feu, et deux Cies de tuyaux, crochets et échelles (Hook, ladder & hose) manœuvrées par 341 hommes. Mais je suis convaincu qu'il sera supérieur à six départements semblables. L'état achevé et le pouvoir de notre nouvel établissement hydrolique ne peuvent nous permettre l'ombre d'un doute à ce sujet.

Aujourd'hui, lors qu'un feu se declare pendant la nuit, les citoyens ont à se réveiller, courir à la maison de pompe, et y rester jusqu'à ce qu'ils se trouvent en assez grand nombre pour traîner la pompe et les tuyaux, s'ils ne peuvent se procurer un cheval. Tout compte fait, ces contre-temps prennent vingt minutes. D'après le plan que je suggère, les hommes qui se trouvent à leur poste, courrent, à la première alarme, visser leurs tuyaux à la borne-fontaine (hydrant) et ils lancent des jets d'eau sur le feu avant qu'il n'ait pu faire de progrès. Tout cela se ferait bien avant l'arrivée des pompes sur le lieu du sinistre, et l'on utilisera, sur le champ, la pression de l'eau pour combattre le feu. On ne peut en attendre autant de nos compagnies actuelles de pompes à feu. La pression qu'exerce l'eau provenant de notre établissement hydraulique (water-works) ne permettrait pas au feu de faire des progrès, comme on peut le craindre lorsqu'il n'y a pas un nombre d'hommes suffisant aux brimbales des pompes. Avec de l'eau, et des hommes constamment de service, le feu ne pourrait plus se propager, car on l'éteindrait avant qu'il ait pu faire de ravages, et avec la centième partie de l'eau qu'on prodigue trop souvent avec peu ou point d'avantage. Quelques colonnes d'eau, lancées à propos durant les cinq premières minutes, pourraient souvent conserver des propriétés considérables et prévenir le gaspillage d'une énorme quantité d'eau. La pompe à feu qui pèse plus d'un tonneau doit, presque toujours, être traînée lentement par un seul cheval ou par quelques hommes, tantôt 4, tantôt 10. Le même nombre d'hommes apporterait sur les lieux les tuyaux et les devidoirs quatre fois plus vite. Ces hommes ayant été enrôlés, seraient exercés au maniement des appareils. Aujourd'hui nous n'en avons pas un sur vingt qui connaisse son service, ou qui comprenne le moins du monde de quelle manière se construisent et se manœuvrent les pompes à feu et les bornes-fontaines. Il y a quelque temps, le cri "il n'y a pas d'eau" s'éleva au commencement d'un incendie dans le faubourg St. Joseph. Chacun s'indignait hautement de l'incurie du département de l'aqueduc. Voulant vérifier le fait moi-même, je me rendis à l'établissement et trouvai le tuyau conducteur fermé. Dès que je l'eus ouvert, l'eau s'écoula à flots, et le feu fut maîtrisé.

En admettant que le plan d'enrôler des hommes pour le service des pompes soit adopté, le poste du centre deviendra le quartier général. On y placera un télégraphe, le fils se reliant entre les divers postes, leur transmettront les signaux d'alarmes, ainsi qu'au réservoir. Si l'eau venait à manquer, le fils aboutissant au réservoir, pourrait faire partir une arme à feu ou donnerait un signal quelconque afin de reveiller l'homme de garde. Au moyen de ce système d'alarmes communiqué promptement entre les postes divers, tous les hommes pourraient être dirigés promptement là où leur présence serait nécessaire, sans traîner à leur suite cette foule de gens qui, loin d'aider aux pompiers, ne sert qu'à les embarasser davantage. Les bornes-fontaines se trouveraient sous le contrôle de l'ingénieur en chef, et il serait responsable du manque d'eau dans les incendies, à moins, que l'établissement hydraulique ne se trouve à sec. Aujourd'hui nous ne procédons pas systématiquement. Sans aucun doute le département de l'aqueduc s'acquitte de son devoir aussi bien que possible, mais il est loin de connaître toutes les imperfections que l'on découvre seulement dans les incendies. Je pourrais appuyer ce que j'avance de mille autres preuves, mais je pense avoir clairement démontré l'exactitude de mon principe par ce que j'ai énoncé plus haut.

Les pompes à feu dont on se sert maintenant pourraient être réparties aux extrémités des faubours de Montréal, là où il y a peu ou point de bornes fontaines par suite de non-extension des tuyaux de l'aqueduc. Les citoyens de ces districts manœuvreraient eux-mêmes. Il ne serait point nécessaire d'amener plus d'une pompe à feu dans ce district lors d'une incendie, excepté toutefois dans les cas urgents, et alors on aurait recours à la pompe de réserve de la station centrale. L'exemption des rôles de constable etc., etc., suffirait pour tenir les compagnies au complet, sans qu'on ait rien à débourser pour leur entretien.

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Afin de faire opérer avec succès le pouvoir immense de notre établissement hydraulique, et d'en utiliser les ressources pour combattre le feu et prévenir ses ravages funestes et si fréquents dans cette ville, il est de toute nécessité qu'on adopte un plan dans le genre de celui que j'ai suggéré. Quelle que soit la capacité de l'Aqueduc, elle deviendra inutile si on ne la soumet à un plan quelconque. Eh bien, qu'on en adopte un. Les bornes fontaines devraient être mieux placées ; c'est-à-dire à distances plus égales. Quelques-unes se trouvent à 200 pieds l'une de l'autre, d'autres au contraire à 1300 pieds. On peut, sans contredit, nous en donner le motif, mais le fait n'en est pas moins là. Si la ville veut se servir avec avantage de son Aqueduc, il serait à souhaiter qu'on adoptât un plan tel que celui que je viens de donner. Qu'on pose les bornes-fontaines à environ 500 pieds de distance entr'elles, où à peu près, suivant les lieux. Il en faudra 375 ou 400 environ pour les besoins de Montréal. Nous en avons aujourd'hui 150, et il est de toute nécessité que l'on place celles qui manquent, si l'on veut pouvoir tirer tout le parti possible de l'usage de l'Aqueduc. L'établissement d'une borne-fontaine coûte, m'a-t-on dit, 25 louis.

Mais, dira-t-on peut-être, cela va coûter beaucoup d'argent. D'accord. Mais faute d'avoir fait cette dépense, on peut, en quelques heures de temps, éprouver une perte dix fois plus forte que ce montant. Puisque ce nombre de bornes-fontaines est rigoureusement nécessaire, il vaut bien mieux l'avoir de suite, que d'en poser seulement quelques-unes chaque année. Toutes devraient être placées suivant un plan régulier aux endroits désignés par le département du feu, là où elles sont nécessaires. Plus nous aurons de bornes-fontaines, moins il faudra de tuyaux de pompe à feu. Deux tuyaux, longs de 50 pieds, coûtent chacun 25 louis. Si nous en avons besoin maintenant de 1000 pieds, du coût de £250, pour être employés dans un incendie, il est évident que les bornes-fontaines placées à la moitié de cette distance économiseraient £125 de tuyaux. Avec cette somme on établirait six bornes-fontaines. De plus un tuyau est usé et hors de service après 6 ou 8 ans, tandis qu'une borne fontaine va durer un demi-siècle. Aussi longtemps qu'on n'adoptera un plan de cette espèce, le taux élevé des assurances ne pourra être réduit. Dès qu'on le mettra en vigueur, les assurances diminueront leurs primes de moitié et y gagneront davantage. Ce seul item couvrirait, selon moi, une grande partie des frais de la mise en opération du plan que j'ai proposé. Les citoyens paient maintenant de hautes primes aux départements du Feu et de l'Aqueduc, et aux assurances sans les voir diminuer, comme ils devraient s'y attendre. Mon plan remédierait à tout cela, j'en suis convaincu.

Quoique je ne recommande pas un corps tel que celui d'hommes de police organisé pour des fonctions générales, il pourrait cependant assister le corps régulier quand il en sera requis, et son établissement dans les sept quartiers de la ville contribuerait beaucoup au bien être de la Communauté. Qu'on enrôle donc des hommes capables, et ils feront et répareront eux-mêmes les tuyaux, ainsi que les bornes-fontaines et les appareils en usage dans le département du feu. Ayons de tels hommes et nous aurons des pompiers véritablement utiles. Un de ces pompiers vaudra trois fois plus que celui d'aujourd'hui à qui il faut toujours indiquer ce qu'il doit faire.

Voilà le système suivi à Londres et à Liverpool, où on l'a reconnu non seulement praticable, mais encore d'une importance majeure pour le bon fonctionnement du département du feu, et la sécurité des propriétés. Je n'ai pas voulu calculer les dépenses qu'entraîneraient la création d'un tel corps, car selon moi, cette considération est très minime, toutefois, il est évident que la ville en adoptant ce plan, réaliserait une grande économie que ne lui permet pas le système suivi actuellement.

Je suis etc.,
Alfred Perry.

Institut-Canadien des Artisans de Ste.-Scholastique.—A une assemblée tenue le 16 janvier courant, au village de Ste.-Scholastique dans le but de fonder un Institut, les officiers suivants furent élus pour l'année courante :

Président, Révd. V. Plinguet, curé, Vice-Président, D. Dupras, écr., Sec.-Archiviste, P. Perrin, fils, Sec.-Correspondant, Dr. M. Prévost, écr., Trésorier, O. Barcelo, écr., Bibliothécaire, A. Fortier, écr., N. P., Assist. Bibliothécaire, Jos. Bonin, fils, Lecteur, P. Valois, écr.

Comité de Régie
Dr. G B. Lafleur, écr.,
A. McKay, ecr., N. P.,
Jos. Piché, écr.

Puis il fut décidé que les éditeurs de la *Minerve*, du *Pays*, et de la *Patrie*, seraient priés de publier les procédés de cette assemblée.

Par ordre, M. Prévost,
Sec.-Corresp.
Village Ste.-Scholastique, 17 janvier 1857

Nouveau port.—On se propose de bâtir un nouveau port sur la rive canadienne du lac Ontario Ce port sera creusé à quatre milles à l'Ouest du Port Pope.—*Pays.*

Cadeau.—Les hommes appartenant aux compagnies volontaires des carabiniers ont offert une épée au lieutenant colonel Dyde, commandant des forces militaires actives. Ce présent lui a été fait à l'occasion de sa promotion au grade de lieutenant colonel des forces.—*Id.*

Comté de Rimouski.—Nous apprenons que, par suite de la retraite de J. C. Taché, écr, de la carrière parlementaire, le mandat qu'il vient de remettre à ses électeurs doit être offert à M. M. W. Baby, de cette cité. Si le choix des électeurs se confirme, nous croyons que les talents, les connaissances et l'activité dont ce jeune monsieur a déjà fait preuve seront d'excellents titres en sa faveur, et, en l'absence d'un candidat qui en ait de préférables, nous appuierons volontiers sa candidature.—*Canadien.*

Pluie à Gaspé.—Une lettre particulière de Gaspé nous informe que, le jour de Noël ainsi que le lendemain de cette solennité, une pluie battante inonda la campagne et y rendit les chemins impraticables.—*Id.*

Nouvelles de l'Etranger.

Revue commerciale et industrielle de la Presse.

Tous les journaux ont reproduit ou analysé le rapport publié par M. le ministre des travaux publics sur la situation des entreprises des chemins de fer, document qui montre le développement prodigieux qu'ont pris en peu d'années nos voies ferrées. Avant peu la France n'aura rien à envier aux pays les plus avancés sous le rapport de ces communication si importantes pour le commerce.

Le *Pays* applaudit aux intentions exprimées par M. le Préfet de la Seine devant la commission départementale, au sujet de la boulangerie. Il pense que l'idée de baser la taxe du pain sur le prix réel des blés combiné avec leur rendement donnerait à la taxe du pain une exactitude constante et arrêterait les excès de la spéculation.

La *Presse* montre les inconvénients graves que les restrictions du système prohibitionniste ont pour l'agriculture. Le prix du fer surélevé à 330,0 est un obstacle énorme au progrès agricole ; il en est de même des engrais que l'on empêche de venir jusqu'à nos cultivateurs.

Le *Siècle* présente de nouvelles observations sur les comptes courants de la Banque de France. Il soutient, entre autres choses, qu'il y aurait opportunité à bonifier un certain intérêt aux déposants et aux propriétaires de balances des comptes courants.

La *Patrie*, dans un article sur le commerce des cotons, applaudit aux efforts tentés en Angleterre pour développer la production du coton dans les Indes Orientales, mais rappelle que les essais faits en Algérie pour cette culture ont parfaitement réussi, et que la France peut contribuer pour une certaine part à l'approvisionnement général en commençant dès à présent à diminuer le tribut que nos manufactures paient annuellement au commerce des Etats-Unis.

Le *Journal de Rouen* annonce que des négociants et des industriels de la Seine Inférieure demandent au gouvernement à être autorisés à distiller du riz. Il exprime l'espoir qu'on lui répondra favorablement, la mauvaise récolte de nos vins rendant cette mesure très-nécessaire au commerce.

L'*Indépendance de la Moselle* constate le grand développement qu'a pris dans ce département l'industrie métallurgique.

Le *Napoléonien* émet le vœu que toutes les compagnies de chemin de fer adoptent l'uniformité des tarifs et des services pour le transport des voyageurs et des marchandises. Il démontre facilement les avantages de ce système pour le commerce.

Le *Messager de Bayonne* signale l'établissement d'une boulangerie mécanique établie à Bayonne et qui peut donner le pain à quatre centimes au-dessous de la taxe.—*Le Commerce* E. Castets.

Peche du Hareng sur les cotes de France.

La pêche du hareng, qui s'était ouverte à Saint-Valery sous les auspices les plus favorables, a tout-à-coup manqué et, depuis six semaines, nos malheureux bateaux ne prennent rien.

Le hareng est cependant venu à nos côtes, comme toujours, mais il semblerait qu'un sort malheureux ait été jeté sur les pêcheurs de St.-Valery ; ils ont beau mettre leurs filets à la mer, le poisson leur fait défaut, et cependant les pêcheurs de Dieppe et Fécamp en ont pris des quantités assez considérables. Les conséquences de cette non-pêche contribuent à la misère de notre population, nos malheureux marins, les femmes qui fournissent les filets rentreront à peine dans leur frais, et la seul ressource sur laquelle ils pouvaient compter, pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, leur manque.

Espérons que le découragement ne viendra point aggraver cette fâcheuse position, et que les patrons de nos bateaux qui, comme ceux des ports voisins, ont toutes les connaissances du métier, vont redoubler de zèle et d'énergie pour mettre à profit le peu de temps qui leur reste jusqu'au terme rapproché de la saison.—*Id.*

—On écrit de Marseille, le 16 décembre : Une véritable pêche miraculeuse a été faite hier dans les parages de Lestaque. Des patrons pêcheurs ont capturé un nombre considérable de sardines ; un seul de ces bateaux en a près de 5,000 kilogr.—*Sémaphore de Marseilles.*

Il circule en France, dans une année, sur tous les chemins de fer, 38 millions de voyageurs.

Sur ce chiffre total, 7 millions et plus commencent le trajet à Paris : en d'autres termes, on délivre à Paris dans toutes les garres de chemins de fer, 7 millions de billets par an.

Le mouvement diurne des voyageurs constaté dans les six gares de Paris est de 37,000.

Les observations ont démontré que la circulation est en général moins considérable les vendredis ; que pour les grands parcours elle diminue encore les dimanches et jours de fête, tandis que le contraire a lieu pour les petits parcours ; qu'enfin, sur les lignes de banlieue, la circulation se trouve accrue ou diminuée, suivant le beau temps ou la pluie.

La recette des voyageurs partant de Paris produit en moyenne la somme totale de 59 millions environ.—*Id*

Envoi de numéraire.—Un journal de Prague annonce que le 8 de ce mois, un envoi de 45 millions de francs, argent dirigé de Vienne sur Paris, par la Société du Chemin de Fer a traversé cette ville.—*Id*

—On ne s'imagine peut-être pas ce que c'est qu'un milliard.

La chose est curieuse ; qu'on lise :

Un milliard de francs pèse cinq millions de kilogrammes.

Pour le transport par terre il faudrait 2,000 charrettes attelées de quatre chevaux.

Par eau, il faudrait un batiment construit sur les dimensions de l'arche de Noé, qui avait, comme chacun sait, 309 coudées de longueur, 50 de largeur et 30 coudées de profondeur.

Si cinq millions de kilogrammes étaient forgés en barres d'un pouce carré, la longueur totale de ces barres serait de 655,000 mètres. Il y en aurait plus qu'il ne faut pour entourer Paris d'une grille de 10 pieds de haut.

En rangeant des pièces d'un franc contigues sur 4 mètres de large, ce qui est la dimension du pavé des routes impériales, on en couvrirait une longueur de 132,250 mètres : c'est huit lieues de plus que la distance de Paris à Rouen.

Une ligne formée par un milliard de pièces d'un franc aurait 23 millions de mètres de longueur, c'est-à-dire 750 lieues de plus que la demi-circonférence de la terre. Enfin, si le milliard avait été renfermé, à l'époque de la naissance Jesus-Christ, dans une machine qui projetât au dehors une pièce de 1 franc par minute, elle aurait, pour le faire sortir en totalité, à marcher encore pendant environ soixante deux ans.—*Nouvelliste de Rouen.*

LA SUISSE MILITAIRE.

Au premier coup d'œil jeté sur la carte d'Europe, on voit un vaste plateau dominant tous les autres : c'est la Suisse. La forme du pays est ronde et coupée par des montagnes et des collines. Les montagnes appartiennent au grand système alpique. Le saint Gothard, le Crispalt, la Furca et le Vogelscerg sont le nœud supérieur des Alpes centrales. Quatre chaines principales s'en détachent et forment les plus importantes vallées de la Suisse. Ces vallées s'ouvrent en général du nord au sud. Un vaste arc de cercle de l'est au nord va se terminant au Rhin par une pente douce.

Les frontières politiques de la Suisse sont : l'Italie au sud, la France à l'ouest, la confédération germanique au nord et à l'est. Quatorze cantons de la Suisse sont en contact, par les frontières, avec des pays étrangers ; ce sont : le *Valais*, du lac Leman au Saint Gothard, avec la Sardaigne ;—le *Tessin*, du Saint Gothard au Herreuspitze, avec la Sardaigne et le royaume lombardo vénitien ;—les *Grisons* du Herrenspitze jusqu'au Rhin, près de Meyenfeld, avec la Lombardie, le Tyrol et la principauté de Lichenstein ;—*Saint Gall* et *Turgovie*, du Rhin au lac de Constance, avec le Verralberg (Autriche) et le Wurtemberg ;—*Schaffouse, Zurich, Argovie* et *Bale* jusqu'à Huningue, avec le Wurtemberg et le duché de Bade ;—*Berne, Neuchatel, Soleure* et *Vaud*, avec la France ;—*Genève*, avec la France et les Etats-Sardes.

La Suisse est parfaitement défendue du côté de l'Italie. Le passage des Alpes, de ce côté là, n'est possible à une armée qu'au mois de mai ou de juin. Le point militaire le plus important de la chaine des Alpes est le Saint Gothard. Ce point commande les vallées formées par les fleuves. Le *Pont-du-Diable* rend maître de la vallée de la Reuss, chemin de l'Allemagne à l'Italie ; de ce poste on communique avec les cantons de Berne, de Glaris, de Schwitz, des Grisons et du Tessin. On va aux vallées du Rhin, du Rhône et de l'Aar.

Du côté de l'Allemagne, la Suisse est plus accessible, et les frontières présentent de grandes défectuosités. Ainsi, au nord, le canton de Schaffouse est séparé de ses confédérés par le Rhin. "Le Rhin, a dit un écrivain "suisse, de Schaffouse jusqu'à Bâle est placé devant le Jura, comme un fossé devant "le rempart d'une citadelle. Dieu, ajoute-t-il, a entouré notre patrie comme une vaste forteresse de montagnes élevées et "d'eaux profondes."

Au sud-ouest, Genève est exposée aux entreprises de la France et de la Savoie. Il est vrai que, de ce côté, le congrès de Vienne a étendu la neutralité suisse jusqu'aux provinces savoisiennes du Chablais et de Faucigny.

Aarbourg, dans le canton d'Argovie, est la seule forteresse sérieuse de la Suisse, Bâle, Berne, Zurich et Soleure ne résisteraient pas aux attaques modernes.

Napoléon 1er adressait en 1802 aux députés des cantons suisses ces paroles qui semblent être de circonstance aujourd'hui :

"Vous avez joué un rôle dans le temps, "quand vos voisins n'étaient guères plus "puissants que vous. A présent que voulez-"vous opposer aux puissances de l'Europe "qui voudraient attenter à vos droits et à votre repos ? Quelle figure feriez-vous avec votre armée ?

"Toute votre histoire se réduit à ceci : "Vous êtes une agrégation de petites démocraties et d'autant de villes libres formées "sous l'empire des dangers communs et cimentée par l'ascendant de l'influence française. Votre salut est dans la France. Il "n'est que là. Votre histoire, votre position "et le bon sens vous le disent. C'est l'intérêt de la défense qui lie la France à la "Suisse. C'est l'intérêt de l'attaque qui peut "rendre la Suisse intéressante aux yeux des "autres puissances. La suisse ne peut défendre ses plaines qu'avec l'aide de la "France, etc."

Néanmoins, la Suisse offre un magnifique échiquier aux combinaisons de la stratégie. Les campagnes de Rohan dans la Valteline, et les opérations de Masséna, de Soult, de Lecourbe et de Molitor pendant la période de 1797 à 1800, resteront à jamais célèbres dans l'histoire.

Pendant plusieurs siècles les Suisses ont joui d'une grande réputation militaire en Europe. Ces rudes montagnards, livrés à leur instinct guerrier, avaient retrouvé le secret de la vieille tactique des armées grecques. Seuls ils avaient résisté à toutes les forces de l'Autriche et detruit les armées de Charles-le-Téméraire. Le récit des batailles de Granson, de Morat et de Nancy, était célèbre, au seizième siècle, à l'égal de nos victoires d'Austerlitz, de Wagram et de Sébastopol.

M. de Barante, dans son *Histoire des Ducs de Bourgogne*, dit qu'on parlait avec terreur des trompes d'Uri et d'Unterwalden, dont les sons glaçaient d'effroi les plus intrépides soldats (1). On parlait avec admiration de cette phalange suisse toute frangée de piques et de hallebardes, qui défiait le courage des plus intrépides chevaliers. On disait qu'à Granson, Charles-le-Téméraire avait frémi quand il avait aperçu les mines farouches des montagnards des ligues grises, et qu'il avait demandé à un capitaine suisse fait prisonnier : "Qu'est-ce que ce peuple sauvage ? Ces hommes sont-ils vos alliés ?—Oui, monseigneur, avait répondu le prisonnier, et les plus anciens de tous. Ce sont les gens des vieilles ligues suisses qui habitent les hautes montagnes, ceux qui ont tant de fois mis les Autrichiens en déroute. En ce cas, avait repris le duc, c'est fait de nous, puisque la seule avant-garde nous a donné tant de peine."

Mais les temps de Morat et de Granson sont bien loin de nous. Aujourd'hui la célèbre phalange suisse ne tiendrait pas une heure devant une charge à la bayonnette de nos zouaves, et les redoutables trompes d'Uri et d'Unterwalden ne ralentiraient pas un moment les sonneries victorieuses de nos chasseurs à pied.

Depuis la bataille de Morat les soldats suisses ont paru sur tous les champs de bataille de l'Europe, mais sous les drapeaux étrangers. Ils ont servi successivement dans les rangs des armées de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre. Ce fut Louis XI qui le premier engagea les troupes suisses au service de la France. Depuis cette époque jusqu'en 1830, les suisses ont figuré avec distinction dans les rangs de l'armée française, et lorsque les balles populaires du 29 juillet brisèrent l'écusson fleurdélisé des Bourbons, ce furent les Suisses qui furent les derniers défenseurs de la royauté.

En 1798, l'invasion de la Suisse par la France fut décidée, et elle eut lieu presque sans résistance.

Le général Ménard fut le, le premier qui pénétra dans la patrie de Guillaume Tell. Il envahit le pays de Vaud. Brune lui succèda dans le commandement général et s'empara successivement de Soleure et de Fribourg. Berne était le but de la campagne. Le général montra du bout de son épée cette ville à nos soldats, qui s'en emparèrent après une héroïque résistance de la part des Suisses. C'est dans cette expédition que le général Rampon détruisit à Morat l'ossuaire célèbre qui rappelait les victoires des fiers montagnards de l'Appenzel.

La Confédération suisse se compose de 22 cantons. Celui de Neuchâtel forme de 21e et non point le 22e, comme quelques journaux l'on écrit. Son territoire est de 11,695 milles carrés italiens.

La Prusse est sept fois aussi grande que la Suisse ; la France, treize fois ; l'Autriche seize fois ; la population de la Suisse est 2,392,740 habitants. Comparée aux autres puissances de l'Europe la suisse est 6 fois moins peuplée que la Prusse, quatorze fois moins que la France.

L'organisation militaire de la Suisse est semblable, sous beaucoup de rapports, à celle de la confédération germanique. Chaque canton fournit, pour l'armée du pays, un contingent d'hommes basé sur le chiffre de sa population, et qui varie suivant les circonstances de 10,000 à 20,000 hommes. En temps de guerre, ce contingent s'élève à 30,000 hommes et plus. Indépendamment de cette armée de première levée, la Suisse a une réserve qui présente un effectif équivalent, sans compter la landwher, qui comprend tous les hommes en état de porter les armes, et qui ne font partie ni du contingent ni de la réserve. A ce contingent armé, il faut ajouter les troupes au service des puissances étrangères qui, aux termes des traités, doivent venir au premier appel se ranger sous les drapeaux de la Confédération, en sorte qu'au besoin l'armée suisse peut présenter un effectif de 100 à 120 mille hommes.

L'armée suisse est mieux organisée qu'on ne le croit généralement, au point de vue de l'instruction militaire et de la discipline. Le camp de Thoune est une excellente école pour les officiers et pour les troupes. C'est là que l'empereur Napoléon III a complété ses études militaires.

La Diète exerce l'autorité souveraine sur l'armée. C'est elle qui nomme le général en chef le quartier-maître général et le commissaire en chef. Elle surveille l'ensemble des détails administratifs, mais elle laisse au général en chef l'initiative et la responsabilité de ses actes.

Ajoutons encore un détail à ces données statistiques. La Suisse est de tous les pays celui qui, proportionnellement à son étendue, offre le réseau le plus complet de communications télégraphiques. C'est après la guerre du Sunderbund, où la télégraphie avait pris un rôle important, que le conseil fédéral vota des fonds pour l'établissement général des lignes télégraphiques dans toute la Suisse.

---

(1) C'étaient deux cornets d'une merveilleuse grandeur, qui, selon les traditions de ces peuples, avaient jadis été donnés à leurs pères par Pepin et Charlemagne.

FAITS DIVERS.

Annonces de mariages.—Un journal du Kentucky dit qu'il devient très-fashionable dans ces parages de faire accompagner d'une piastre une annonce de mariage envoyée à l'imprimeur. Peut-être que cette mode parviendra en Canada, et alors nous nous y conformerons.

Les langues mortes.—Un individu ayant prétendu avoir vu un esprit, on lui demanda ce que cette apparition lui avait dit.—Comment puis-je le savoir, répondit-il je ne suis pas versé dans les langues mortes.

Patience.—"Je me rappelle, disait le célèbre Wesley, avoir entendu un jour mon père dire à ma mère : —"Comment avez-vous pu avoir la patience de répéter vingt fois la même chose à cet imbécille ?"—Pourquoi pas, reprit-elle, si je ne la lui avais répétée que dix-neuf fois, j'eusse perdu mon temps.

Chose étrange.—Une singulière coïncidence s'est produite dernièrement à *St. Francis Country*, Arkansas. Un individu borgne ayant volé un cheval borgne, fut arrêté par un huissier borgne et fut jugé par un magistrat également borgne.

Naïveté.—Un monsieur, intime dans une certaine maison, revint après un long voyage au pays natal avec une barbe et des favoris des plus incultes.—Donne donc un baiser à ton ancien ami dit la dame du logis à son enfant, âgé de 6 à 7 ans.—Mais maman, reprit l'adolescent, comment faire ? Il n'y a pas de place.

L'homme le plus âgé en Amérique.—Peter Nassau, homme de couleur, résidant actuellement à Woodstock, Vermont, a atteint l'âge extraordinaire de 126 ans, et est indubitablement le plus vieux qu'il y ait dans ce pays.

On rit de tout.—Souvent à Paris un mot sert d'oraison funèbre à un homme de mérite. Nous rions de tout.

Un ami de M. Thibaudeau racontait en ces termes la mort de ce dernier devant Alexandre Dumas, fils :

—Il s'est assis... il a tourné la tête, il a ôté ses lunettes... et il est mort.

—Il a ôté ses lunettes ! reprit Dumas ; au moins il ne s'est point vu mourir.(*Echos Parisiens.*

Mery était chez M. de P... Mme. de P... chantait et ne pouvait sortir de son grand air.

—Je vais le prendre en *mi*, dit-elle tout à coup.

—Non madame, restez en *la*, fit Méry.
—*Id*

—Voici la liste des Ponts qui ont été construits ou reconstruits sous le règne de Napoléon III, rien que dans Paris, limité par son enceinte continue :

Le pont Napoléon, à Bercy, sur lequel passent le chemin de fer de ceinture, les piétons et les voitures ;
Le pont d'Austerlitz reconstruit ;
Le pont d'Arcole reconstruit en fer ;
Le pont Notre-Dame reconstruit en pierre ;
Le Petit-Pont reconstruit en meulière ;
Le Pont-Neuf, restauration achevée ;
Le pont des Invalides ;
Le pont d'Alma ;
Tout cela exécuté en huit années, c'est joli.
—*Commerce.*

MARIAGE.

En cette ville, au Palais de l'Evêché, le 22 courant, par le Rév. Messire Truteau, Grand-Vicaire et Chanoine honoraire du diocèse, Rouer Roy, écr., avocat, à Dlle. Corinne-Herminie, fille aînée de J. L. Beaudry, écr., J. P.

Aux Trois-Rivières, le 20 courant, par Messire Toupin, ptre., George-Casimir Dessaulles, écr., de St. Hyacinthe, seigneur de Yamaska, à Dlle. Emilie-Emma, fille de l'hon. M. le juge Mondelet, des Trois-Rivières.

DECEDES.

A Lavaltrie, le 13 courant, après trois jours de maladie, Denis Pelletier, fils de M. Emile Pelletier, cultivateur du lieu. Il était âgé de 13 ans.

A Dubuque, Iowa, Etats-Unis, M. William Price, ci-devant de Montréal, à l'âge de 35 ans, 7 mois et 12 jours, regretté par un grand nombre de parents et d'amis.

Prix du Marché de Montréal

Revisé et corrigé à chaque publication,

PAR LE CLERC DU MARCHÉ

		s.	d.	s.	d.
Fleur de blé	& quint	16	0	17	6
Do d'avoine	——	12	0	13	0
Blé	&minot	6	0	6	6
Blé d'Inde (maïs)	——	3	6	4	0
Pois blancs	——	3	0	3	0
Pois verts	——	4	10	4	10
Orge	——	2	6	3	6
Seigle	——	0	0	0	6
Avoine	——	1	10¼	2	1
Sarasin	——	3	0	3	9
Graine de Lin	——	7	0	7	6
Patates	——	3	9	4	0
Fèves jaunes	——	7	6	8	0
Fèves blanches	——	7	6	8	0
Bœuf ordinaire	& lb	0	4	0	5
Roastbeef et Steakes	——	0	6	0	7¼
Lard	——	0	7	0	7¼
Jambon	——	0	8	0	9
Mouton	——	0	6	0	7½
Agneau	——	0	5	0	6
Veau	——	0	4	0	5
Dindes, vieux	& couple.	10	0	11	0
Dindes, jeunes	——	7	6	8	0
Oies	——	7	6	8	0
Canards	——	3	0	0	0
Poules	——	2	6	3	0
Pigeons	——	1	0	1	3
Œufs frais	&doz	0	9	0	10
Beurre frais	& lb	1	3	1	6
Beurre salé	——	0	10	0	11
Saindoux	——	0	10	0	11
Sucre d'érable	——	0	7	0	7½

Renseignements demandés.

On demande des informations sur un nommé Charles Tessier, parti de Buffalo pour Montréal, le 28 octobre dernier, et qui n'a point reparu depuis. Voici son signalement :—Taille de plus de six pieds, cheveux blonds, yeux bleus, et portant, tatoués sur un de ses bras, les lettres C. T et Z. S, initiales de son nom et de celui de son épouse. Il était, à son départ, dans un état voisin d'aliénation mentale, et son costume consistait en un surtout gris, chapeau à la Kossuth, pantalons noirs et bottes de veau. Toutes personnes qui auront vu le dit Charles Tessier, mort ou vif, ou qui pourront en avoir eu connaissance de quelque manière que ce soit, sont priées d'adresser leurs renseignements à ce Bureau.

N. B. Les journaux du Haut et Bas-Canada ainsi que ceux des Etats-Unis, sont priés de reproduire cet avis.

A VENDRE

UN LOT DE TERRE situé à la Longue-Pointe, contenant environ sept arpents de terre avec un joli cottage en brique, bien fini, avec une petite maison pour un serviteur, écurie, remise et autres dépendances avec une jolie plantation d'arbres autour, aussi un joli jardin ; cette propriété est une des plus belles places de la Longue-Pointe, étant située sur le bord du fleuve St. Laurent, étant qu'à cinq mille de la ville. L'acquéreur pourra en prendre possession immédiatement, à des conditions très-libérales. S'adresser au propriétaire soussigné.

JEAN BENOIT,
No. 24, rue des Commissaires.
Montréal, 24 janv—km

BAZAR.

Le bazar des Religieuses des SS. Noms de Jésus et de Marie, à Longueil, se tiendra dans une des salles de leur pensionnat, le 9 10 11 et 12 du mois de Fevrier prochain.

19 janvier, 1857.

Bazar à Laprairie.

LE Bazar en faveur de l'Asile de la Providence de Laprairie, aura lieu MARDI et MERCREDI, 4 et 5 Février, on trouvera dans ce Bazar, un grand nombre d'articles.

Laprairie, 23 janvier 1857.—di

Liste des Lettres

NON RÉCLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1er et le 15 janv inclusivement.—Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse. En demandant ces lettres on devra spécifier si elles ont éte averties.

Outre cette liste, une autre des lettres de *ville* est affichée à l'entrée du bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

	B
Beconette Sophie	Brin Eugénie
Beaudry Hermina	Boucher Marie
Beaulieu dame Ed	Biron Julie
	C
Cantin Adelphine	Cherier Louise
Contant Udger delle	
	D
Ducharme Henriette	Desautels Felenise
Dufour Philomène	Dupré dame Dominique
	F
Foisy veuve Louis	Fortier veuve C
	G
Gosse veuve	Gendron Zoé
	J
Jervais Julien dame	
	L
Lafrance dame Isidore	Lobin Aurélie
Lantier Philomène	Labrie Suzanne
Lapointe V Ermine	Lussier Adeline
Lefève dame Martin	Depage Maria
Lacombe delle V	Martin Sélina
Larivé veuve Norbert	Ménard Amable
	N
Nadeau veuve	
	P
Pion dame A	Porlier veuve J
	R
Roi Lilia	
	S
Scot Louise	St Louise M delle
Snowk Marguerite	
	T
Louville Mary	Tarelif dame Etienne
	V
Visina dame Maria	

LISTE DES MESSIEURS.

	A
Archambault François	Aubry Joseph
Aubertin Louis	
	B
Beauchamp Jean	Blais Michel
Beauchamp Albéric	Boulanger Joseph
Beaudry Thomas	Bonneau Octave
Beaupré Narcisse	Boudreau Ferdinand
Bélanger François	Boutiez Rapt
Berubé J A 2	Brodeur Joseph
Blain Michel	Bonneville Narcisse
	C
Caron Calix	Choquette J
Charbonneau Louis	Cuat Pierre
Chartier Léon	
	D
Dagenais B	Desjardins Adolphe
Debigaré François	Desautels Louis
Dépati Charles	Dillon Et dit Lemoine
Deguise Olivier	Doyon Joseph
Denis Joseph	Dubiais Jos P
Déroche Moyse	Durand Damase
	E
Etier François	
	F
Fortier Louis	Fréchette Pierre
Fréchette Edmond	
	G
Gaucher Godfroy [J. B.	Gilbeau Paschal
Gabouriault dit Lapalme	Gougeon Z
Générou D F	Goyet Antoine
Gagnon Joseph	Guyon dit Lemoine M
	H
Huberdeau O	
	J
Jarret Magloire	Jourdannais Joseph
Jean George Mr	
	L
Lalonde Augustin	Laurin Joseph
Labelle J O	Lemieux J B
Lacroix Nicolas	Lemire T M
Lafontaine J L	Lord Henry
Datour Désiré	
	M
Magnan Louis	Marthe Melie
Marcil Chs	Mounier François
Martineau Hippolite	
	O
Orsona Louis	
	P
Payet Antonie	Pepin A
Payette Joseph	Pontre J B
	Q
Quisnio Mr	
	R
Remon Narcisse	Roscony Charles
Roy Xavier	
	S
Sauriol Michel	Ste. Marie M
Simard Jos	Sylvestre Louis Moyse
Sirois Germain	Simoth Olivier
St. Jean Joseph	
	T
Tremblay Harcule	
	V
Valière J Bte	Vernette Joseph
Vanier B	Villeneuve Benjamin
Vanion B	

Bureau de Poste, Montréal, 24 jan.—

AVIS.

AUX Maîtres et Maitresses d'Ecoles, Directeurs de Collége, Marchands, &c. Toute personne envoyant UNE PIASTRE dans une lettre affranchie recevra UNE RECETTE pour faire de l'Encre supérieure, très-noire, très-fluide, et indestructible. Elle ne coute à fabriquer que HUIT sous le gallon.

S'adresser à la Pharmacie du Dr. PICAULT, rue Notre-Dame, No. 42, Montréal.

4 oct—tmk

VINS PURS

Expressément importés pour l'usage des malades. Prix, 3s et 4s 6d., la bouteille.

Pharmacie du Dr. PICAULT, rue Notre-Dame, No. 42, Montréal.

4 oct.—tm

Lattes, Lattes,

A VENDRE chez M. GLASSFORD, Bassin du Canal.

Montréal, 11 nov

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN LEEMING.

BIEN-FONDS DE PRIX

A VENDRE,

LE Soussigné est autorisé à vendre par Encan Public,

Jeudi, le 5 Mars,

À SON BUREAU VIS-À-L'ÉCHANGE,

Une propriete de prix.

Située rue La Montagne, près de la rue St. Antoine, appartenant à la succession de feue veuve HENRY BLACHE, ayant un front de 201 pieds anglais, sur la rue La Montagne, et une profondeur de 180 pieds, avec une grande et excellente MAISON EN PIERRE dessus érigée.

On peut se procurer toutes les particularités à ce bureau.

Conditions de payement libérales.

JOHN LEEMING,
23 janv Encanteur.

Société de Navigation de Terrebonne.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ANNUELLE des actionnaires de la "SOCIÉTÉ DE NAVIGATION DE TERREBONNE" aura lieu à Terrebonne, en l'Hôtel Perrin, MARDI, le TROISIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures A. M., aux fins de procéder à la reddition des comptes de la dite Société et à l'élection d'un nouveau Comité de Regie &c.

Par Ordre,
J. C. AUGER.
Secrétaire de la "Société de Navigation de Terrebonne."
Terrebonne, 20 janvier 1857.—ti

ETABLISSEMENT
DE
MARCHAND-TAILLEUR,

271, RUE NOTRE-DAME.

Nouvelles Marchandises

D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Le Soussigné prend la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a reçu et reçoit encore un assortiment des plus complets pour Hardes d'Automne et d'Hiver, tels que :

Drap d'Angleterre, Drap de Castor, Drap de Pilote, Drap de Hollande, Drap Français, Drap d'Eléphant, Drap du Pays, etc.

Des Casimirs Noirs et de Fantaise, Plaids, Tweeds, etc., pour pantalons.

—AUSSI—

Une grande variété d'Etoffe de Fantaisie pour Gilets, tels que Velours, Pluches de toutes couleurs, et autres Etoffes de choix.

Il fera le tout à ordre dans le dernier goût et à des prix assez bas pour satisfaire toutes les classes.

Comme il reçoit par chaque Steamer les Patrons des dernières modes, cela lui donne la facilité de confectionner les vêtements qui lui sont commandés avec cette élégance merveilleuse qui l'a placé si haut la réputation des Tailleurs Parisiens.

Il a toujours en main un assortiment des plus complets de hardes Faites qui ne le céde à aucun pour l'élégance de la coupe et la finesse des tissus, la solidité de la couture et la durée des matériaux.

Il tient aussi pour les messieurs une grande quantité de Chemises Blanches et de Couleurs, Chemises de Flanelles, Caleçons de Laine et autres, Cravates, Cols, Collets, Mouchoirs de poches, Gants, Bretelles.

Le Soussigné achète tous les ans sur les meilleurs marchés d'Europe et des Etats-Unis les dernières nouveautés pour argent comptant et ayant acheté dernièrement plusieurs STOCKS de Banqueroute, cela lui permet de servir ses pratiques à des prix bien au-dessous des autres établissements de ce genre.

On trouvera toujours chez lui les articles les plus fashionables, les Etoffes de Fantaisie les plus à la mode pour Hardes d'Automne et d'Hiver aux prix les plus bas.

Les marchands qui désirent faire des achats en Gros de Hardes Faites trouveront qu'il est de leur avantage de venir examiner son Stock complet avant de faire leurs achats ailleurs.

Il espère que ses amis et ses nombreuses pratiques lui continueront la patronage qu'ils ont accordé à cause de la modicité de ses prix et de sa ponctualité à exécuté toutes les commandes dont en voudra bien l'honorer.

M. L. D. GAREAU,
16 oct.

COSTUMES MILITAIRES.

Le Soussigné profite de l'occasion pour informer le public qu'il est maintenant préparé à prendre des Contrats pour la confection et habillements militaires de toutes especes ou des Compagnies de milice.

Les draps, fournitures sont de la première qualité et à des prix assez bas pour pouvoir satisfaire tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs Commandes.

Il pourra aussi fournir sous le plus court délais une variété de fournitures pour habits militaires tels que :

Epaulettes dorées, en cuivre, et en laine de toutes couleurs, Galon d'Or pour Casquettes, corps de Laine.

Boutons dorés, boutons en cuir et boutons en laine, Galons de toute espèce, straps etc etc :

Comme le soussigné n'achète que pour argent comptant, il peut offrir aux Compagnies de milice qui désirent des Costumes Militaires, un article supérieur et à un prix beaucoup plus bas qu'aucun autre établissement en Canada.

M. L. D. GAREAU,
26 nov 271 Rue Notre-Dame.

NOUVEAU MAGASIN DE
TAILLEUR
A
L'ENSEIGNE
DU
PAVILLON BLANC.
NO. 292,

ENCOIGNURE DES RUES

ST. PAUL ET ST. PIERRE

AMIS ET AUTRES.

Voulez-vous vous habiller avec ce qu'il y a de mieux et à BON MARCHÉ, eh bien allez avant d'acheter, voir le Fonds des Soussignés, là vous pourrez juger par vous-même etc. Voyez l'Assortiment qu'ils ont.

1ere. Drap Tricot, Beaver de toute couleur, Drap de l'Ouest de l'Angleterre, Drap reversable différente couleur, de Sibérie, Drap de Pilot assorti, enfin toute sorte de drap, &c.

2ème. Casimir et Dœskin noir et de couleur assortie.

3ème. Etoffe à veste, Napolitain, Brocard du Rhin, Britannia, Mandarin, Germania, Drap de Chine, Cachemire français, Armure ondée, Jaspure, Satin oriental, Grisaillé Broché, Velour noir, Velour façonné de toute sorte de couleur, &c.

4ème. Chemises blanches et de couleurs assorties, Chemises de flanelle Anglaise et Saxonne, de couleurs assorties, Collets, Mouchoirs, &c.

5ème. Cravattes en laine assortie SATIN FAÇONNE DIAGONAL, Diagonals Taffetas, B. Diagonals façonné glacé, Longue Antique moirée, Longue Taffeta et autres, &c., &c.

—AUSSI :—

Un assortiment de toute sorte de

HARDES FAITES

tant qu'en SURTOUTS, PANTALONS, VESTES, &c., Habits de chasse nouveau style, Jenny Lind, à la Napoléon, à la Pélissier, et à la Canrobert, Surtouts d'Automne de toute sorte et de toute façon, Surtouts d'Hiver de toute sorte et de toute façon. Le tout est dans le dernier goût, &c. Ainsi que beaucoup d'autres effets trop longs à énumérer, &c.

LAFONTAINE & CINQ-MARS.
15 oct. 1856.

Avis aux Architectes et Entrepreneurs.

NOUS informons les Architectes et Entrepreneurs qu'une église doit être bâtie à St. Ours, ou l'ancienne réparée. Des Soumissions avec plans seront reçues d'ici à un mois. S'adresser aux soussignés.

CHS. BAZIN, N. P.
J. L. PREFONTAINE.
St. Ours, Comté Richelieu, 21 janv—m

AUX MUNICIPALITES
AVIS.

LA Direction du Bureau de "La Minerve" fait savoir aux MAIRES et SECRETAIRES des MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA qu'elle imprime pour la municipalité de Vaudreuil, UN EXTRAIT DE L'ACTE DES MUNICIPALITES ET DES CHEMINS ET L'ACTE D'AMANDEMENT DES MUNICIPALITES ET DES CHEMINS DU BAS-CANADA.—C'est une occasion pour se procurer A BON MARCHÉ des copies pour leur municipalités ; il faut pour cela que chaque municipalités qui désire en avoir, écrive de suite à CE BUREAU, car on en imprimera pas de copies extra sans un ordre exprès de la part des municipalités. Le prix sera le même que pour les copies de la municipalité de Vaudreuil dont le nombre est de 150.

BUREAU DE "LA MINERVE,"
Montréal, 21 janv

Cources au trot a Saint Ours.

Il y aura des courses les 3, 4, 5 Février prochain, sur la riviere Richelieu, vis-à-vis le village de Saint Ours.

21 janvier. 1857.

AVIS.—Nous prémuuissons tous ceux qui achètent le Destructeur des douleurs de Davis, (Vegetable pain Killer) d'être sur leurs gardes et de n'en point prendre qui ne soit point en bouteilles carrées sur lesquelles est coilée l'étiquette :—Perry Davis & Co. Tous les autres sont falsifiés.

L'ANODIN DES NERFS du Dr. Cumming continue d'opérer des guérisons merveilleuses, principalement pour le mal de dents, surpassant sous ce rapport toutes les autres préparations. L'anodin des nerfs continue à soutenir la réputation qu'il s'est acquise. Vente chez tous les droguistes généralement.

CERTIFICATS.

COMMIS VOYAGEURS.—C'est toujours avec plaisir que nous voyons arriver, aussi fidèlement que le jour de l'an, les agents d'affaires du Dr. Ayer. Nous pouvons dire d'eux ce que nous sommes tâchés de ne pouvoir dire de beaucoup de leurs collègues, que ce sont de vrais gentilhommes. La presse entière nous apprend que ce sont de véritables hommes d'affaires et dignes sous tous les rapports de la bienveillance que le public leur accorde pour le zèle qu'ils apportent à propager le meilleur remède que ce siècle peut procurer aux malades. Succès et prospérité à vous, messieurs, ainsi qu'à la mission que vous poursuivez.—"Hartford Chronicle."

M. qui vous a dernièrement favorisé d'une visite mérite l'estime générale de vos collègues dont il seconde les vues, et nous le recommandons à l'accueil le plus fraternel. Puisse-t-il longtemps prospérer.—7 janv—m

DESTRUCTEUR DE DOUTEURS DE DAVIS

Davis Pain Killer.

De nombreux témoignages constatent de plus en plus l'efficacité de cette merveilleuse préparation qui guérit plus qu'aucune autre médecine qui ont été jusqu'à présent en usage, toutes sortes de maux. Ces témoignages ne viennent pas seuls du public ignorant, mais de personnes distinguées par leur science et leur position sociale. Des médecins de la première réputation, et connaissant parfaitement la nature des maladies, ont recommandé cette préparation comme la plus propre à appaiser toutes les douleurs. Le "Pain Killer" peut être appliqué intérieurement et extérieurement selon la nature du mal. Il est excellent pour les rhumes soudains, la toux, la fièvre, l'ashme, la pulmonie, le mal de tête, le mal de reins, les hémorroïdes, le rhumatisme, les contusions, les blessures, les graves brûlures, la bile, les dartres, les chancres, faiblesses d'estomac, la débilité, la colique, les affections d'intestins, la dyssenterie, le choléra, les maux de foie, la dyspepsie, le mal de dents, &c.

Le véritable Destructeur de Douleurs de Perry Davis est actuellement mis dans des bouteilles qui portent sur le verre ces mots : "Davis vegetable Pain Killer," accompagnés de deux gravures sur acier dont l'une représente un fidèle portrait de l'inventeur Perry Davis, et l'autre un "fac simile" de sa signature. Toute autre composition non renfermées dans des bouteilles ainsi marquées n'est qu'une contrefaçon.

Prix des bouteilles : 12, 1-2 cents, 25 cents, 50 cents et un dollar respectivement.

A vendre chez les principaux droguistes du monde connu.

PERRY DAVIS & FILS, propriétaires, 74, High street Providence, (Rhode Island).

7 janv—m

La chaleur de l'été qui a disparu avec tant de rapidité, a produit dans bien des cas un dérangement de système causé par l'impureté du sang. Beaucoup de personnes qui n'ont point recours aux purgations tendantes à neutraliser les sécrétions bilieuses ou à agir particulièrement sur le foie, seront atteintes de fièvres, d'éruptions, de rhumatisme et souvent aussi de ces fatales maladies telles que scrofules ou écrouelles et autres effets de l'impureté du sang. Si vous désirés employer une médecine qui puisse réellement purifier le sang, servez-vous de la préparation espagnol de Carter dont l'efficacité est sans égale. Pour preuve de ses vertus particulières, nous référerons aux cas nombreux de maladies du sang qu'elle a guéris après que les maladies avaient veinement consulté nombre de médecins et fait usage de tous les différents remèdes annoncés dans les journaux.

Cette préparation prescrite par la faculté a radicalement guéri plus de dix mille personnes atteintes d'écrouelles, de rhumatisme, maladies syphilitiques, affections mercurielles, &c., et a surpassé partout où elle a été connue et employée tous les autres remèdes pour la purification du sang.—7 janv—m

Au nombre des cures extraordinaires qui ont été opérées sans médecine, nous citerons les trois suivantes effectuées par le délicieux restaurateur de la santé du Dr. Du Barry, le Revalenta Arabica Food guérissant radicalement les maladies suivantes, savoir : l'indigestion (dyspepsie), les flatuosités, la constipation, la faiblesse de nerfs, les maladies du foie et de la bile, la toux, l'asthme, la consomption et la débilité.

Cure No. 42,121.—Mademoiselle Elizabeth Jacobs, du Vicariat de Nazing, Waltham-Cross, comté de Harts a été guérie d'une violente faiblesse de nerfs, de l'indigestion, de la congestion, et l'abattement et de maux imaginaires.

Cure No. 48,314.—Mlle. Elizabeth Yeoman Gateacre près Liverpool,—guérie d'une dyspepsie dont elle souffrait depuis dix ans et d'une affreuse irritation de nerfs.

Cure No. 3,906.—L'excellent Revalenta Arabica Food du Dr. Du Barry m'a radicalement guérie de la toux, de l'indigestion et de la débilité générale, ce dont j'avais souffert pendant trois ans.

JAMES PORTER.

Athol street, Perth.

Ce remède est appuyé des témoignages des célèbres professeurs de chimie, tels que Dr. Andrew Urie, Sherland, Harvey, Campbell, Gattiker, Wurzer, Ingram ; de Lord Stuard de Decies, de la comtesse douairière de Castle-Stuart, du major-général Thomas King et d'autres personnages respectables que ce remède a rendus à la santé après avoir vainement essayé tous les autres.—Pour plus amples renseignements relatifs à cette précieuse substance, on réfère nos lecteurs à l'avertissement du Dr. Du Barry qu'ils trouveront dans une autre partie de ce journal

A VENDRE,

DEUX superbes terres à Ste. Geneviève. Pour les conditions de la vente s'adresser sur les lieux à MME Veuve KEIMBER,

Ou à
JULES R. BERTHELOT,
Avocat.
No. 13 rue St. Vincent.
15 mars.

Corporation de Montréal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS

AUX ENTREPRENEURS.

DES Soumissions cachetées adressées au Soussigné, seront reçues jusqu'à VENDREDI, le VINGT-TROISIEME jour de JANVIER courant, à MIDI, des personnes qui sont disposées à fournir à ce Département SEPT CENTS TOISES de pierre de Banc rouge concassée, de la meilleure qualité, de la manière et aux conditions mentionnées dans les spécifications et cédules que l'on pourra voir au Bureau de l'Inspecteur de la Cité après lundi le dix-neuf du courant.

Les pierres doivent être concassées de manière à pouvoir passer, sur tous les sens, à travers un anneau de deux pouces et une fois concassées seront mesurées au printemps par TOISE de (216) DEUX CENTS SEIZE PIEDS FRANÇAIS CUBES. Il sera retenu dix par cent, sur les estimés hebdomadaires jusqu'à l'exécution du contrat, et le contracteur devra fournir avec sa soumission, les signatures de deux personnes responsables qui seront disposées à se rendre cautions pour l'entier accomplissement de l'ouvrage d'après les spécifications.

Les soumissions seront endossées "Soumissions pour pierre de Banc rouge" et le comité ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions s'il le juge à propos dans l'intérêt de la Cité.

(Par Ordre,)
JOHN P. DOYLE,
Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur de la Cité
Hôtel-de-Ville.
Montréal, 20 janv 1857. ti

Corporation de Montreal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS

AUX CONTRACTEURS.

DES Soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à LUNDI, le VINGT SIXIEME jour de JANVIER courant, à MIDI, pour l'execution de QUINZE MILLE VERGES EN SUPERFICE DE PAVAGE EN PIERRE EQUARRIE, dans cette Cité, qui sera faite d'une manière solide et en conformité aux conditions, plans et spécifications que l'on pourra voir au Bureau de l'Inspecteur de la Cité le et après Lundi, le 19 du courant.

Le pavage, cette année, comprendra le cours d'eau de chaque côté en pierre bouchardée brute, tel que démontré sur le plan et tout l'ouvrage sera bien et duement garni de coulis fait avec de la bonne chaux et de beau sable de rivière avant d'enfoncer la pierre.

Il sera retenu dix par cent sur tous les estimés jusqu'à l'achèvement du contrat et le Contracteur fournira avec sa soumission (d'après une forme qu'il pourra obtenir à ce Bureau et qui sera la seule que l'on pourra admettre) les signatures de deux personnes responsables disposées à devenir cautions pour l'entière exécution du contrat.

Les soumissions seront endossées "Soumissions pour pavage en pierre équarrie" et le comité ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions, s'il le juge à propos dans l'intérêt de la Cité.

Par ordre,
JOHN P. DOYLE,
Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 20 janv 1857—ti

A J. R. BRONSDON, Ecr.,

Cher Monsieur,—La retraite de l'Echevin Campbell de la représentation de ce Quatier, impose de nouveau aux Electeurs de ce Quartier le devoir d'en choisir un parmi eux pour le remplacer.

Votre longue expérience dans le Conseil de Ville et le zèle et l'habileté avec lesquels vous avez, durant plusieurs années successives, représenté nos intérêts, nous forcent à croire qu'étant élu de nouveau, vous ne déploierez pour nous non moins d'activité, d'énergie et de capacité ! c'est pourquoi nous vous prions instamment d'accepter la candidature pour le Quartier St. Laurent, vous déclarant que nous, soussignés, Electeurs du dit Quartier nous engageons à employer tous les moyens légaux possibles pour assurer votre élection.

Montréal, 12 janvier 1857.

Geo W Warner	John Smith
J Barsalou	Samuel H May
G Bourne	R A Moore
M H Gault	M N Darwent
John Platt	James Cameron
J G McKenzie	R Hendery
James Tyre	Wm Cooper
John Molson	Jno C Newbold
Hiram Pierce	John Stephenson
Geo Platt	Robert Ballie
J D Gibb	W W Duffett
Stanley C Bagg	W B Allan
Wm Lunn	John Boyd
Jas P Cowan	Robt Boyd
Theo Lyman	Robt Walker
Edwd Payne	R Logan
George Moore	Donald Ross
Louis Comte	Charles Ross
Olivier Garceau	John Orr
Robt Taylor	Jno Bridgeman
Thos Mountain	H Thomas
Albert Lupien	D Morrison
Andrew Robertson	John Ellis
Alf Pinsoneault	John Price, Jr
Anthoney Walshe	John Wright
David Tough	James Morice
James M Anderson	Henry Owen
J A Perkins	Robert Godfrey, M D
Henry Chapman	Joseph W Smith
John Whitlaw	Thos Irvine
John Crawford	Henry Ashby
J A Wilson	Chas Atkinson
Stephen Stanley	Wm Wilson
Robert Hammond	Olivier Gauvreau
Nelson Vosburg	Thos Cook
James Wilson	B McDermott
J F Laramné	Daniel Harmer
John Charles	M Runkel
J B Bergevin-Langevin	Wm Price
L Thomas Thain	R Watson
George Swinburn	J E Maynard
Patrick Feeny	James Laurie
C G Hill	Benj Compte
J Mallen	Andrew Elliott
Isaac Butters	R Robinson
H Phillips	John Rodger
Charles Geddes	Joseph T Therien
Thos Evans	John Smardon
Jacob Wurtele	Wm Middleton
David Smilie	John Price, junr
Samuel Burland	Jas Marchbank
John M Gilbert	John Watson
J D Vallée	John Hodge
Wm Bell	Jas Martin
Paul St Louis	Wm McDonald
Louis Charbonneau	Jas McGrath
George Armstrong	L Chantal
W H Boyd	Moïse Dechatelet
Charles Evans	Joseph Potvin et 465 autres.

Montréal, 14 Janvier 1857.

Messieurs,—En réponse à la réquisition signée en si grand nombre que vous m'avez adressée, et manifestant votre désir de me voir encore vous représenter au Conseil de Ville, permettez-moi de vous dire que, si je suis élu, je ferai les plus grands efforts pour le progrès et les améliorations nécessaires du Quartier St. Laurent en particulier et ceux de la cité en général.

Je suis respectueusement,
Messieurs, votre Serviteur,
J. R. BRONSDON.

À J. W. Warner, A. Pinsoneault, J. Barsalou, Geo. Bourne, M. H. Gault, John Platt, J. G. McKenzie, James Tyre, Ecuiers.

17 janv

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une adresse sera faite au PARLEMENT à sa prochaine session pour obtenir un ACTE D'INCORPORATION des Eglises du comté d'Huntingdon, leur conférant certains privilèges.

7 janv.—ti

F. X. LOISELLE,
MARCHAND-TAILLEUR,

73, Rue McGill.

En Gros et en Détail.

LE Soussigné en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il continue à recevoir, prend la liberté de l'informer qu'il a un assortiment étendu de MARCHANDISES convenables pour l'AUTOMNE et l'HIVER, consistant de tout ce qu'il y a de plus nouveau en DRAPS, CASIMIRS et PATRONS à VESTES et sera toujours prêts a confectionner ses Marchandises en Hardes de commandes dans les goûts les plus Récents, et a cour délai.

—AUSSI—

Constament en main, une grande variété de Hardes faites, manufacturées d'après les dernières modes, et avec les meilleurs Etoffes, et a des prix très-modérée, de plus un assortiment considérable de Cravates, Chemises, Collets, Bretelles, Gants, et Habits en Caoutchouc, &c, &c.

N. B.—On demande pour cette Établissement un coupeur d'expérience comme assistant.

26 nov—sm F. X. LOISELLE.

JOLI KEEPSAKE,

Prix SOUVENIRS HISTORIQUES DU CANADA. 1857. 1s 3d

A VENDRE CHEZ LES

PRINCIPAUX LIBRAIRES DE MONTREAL.

27 décembre

Diligence entre Montreal et Quebec.

LES voyageurs qui désireront aller à Québec ou autres places entre ces deux villes, devront se rendre AVANT QUATRE HEURES P. M., à l'Hôtel BEAUPRÉ, Place Jacques Cartier, afin de partir avec la malle-poste.

Les personnes qui désireront se procurer des voitures "Extra", pourront en obtenir au même hôtel.

A. DUMAINE.
Montréal, 3 déc.—dmp

A VENDRE,

A Saint Pierre les Becquets une maison de 36 pieds sur trente, bien finie, entourée de beaux arbres avec une batisse de soixante et quinze pieds dans la cour, comprenant four, et hangard, laiterie, écurie, etc., etc. Cette maison serait bien avantageuse pour un homme de profession, ou pour un marchand, étant voisine de l'église. Possession immédiatement. Pour les conditions s'adresser à M. A. POUDRIER sur les lieux ou à J. W. DEMERS, rue Latour Montréal.

Monréal, 6 décembre, 1856.—ss

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE TIMES & BEACON DE LONDRES.

LES affaires de la Compagnie d'Assurance Athenæum contre le feu ayant été transmises à la Compagnie d'Assurance contre le feu du Times & Beacon. Tous les Premiums à renouveler et les paiements futurs devront être faits aux bureaux de la Compagnie du Times & Beacon, et aucun autre reçu, excepté celui de la dite Compagnie du Times & Beacon, sera valable.—Tels assurés qui désireraient avoir leurs polices changés, auront à les envoyer aux Agents de la Compagnie du Times & Beacon.

RAE & MITCHEL,
Agents, Union Buildings.
27 déc 1856

TERRES A VENDRE,
A DES CONDITIONS TRES LIBERALES.

DEUX superbes terres sur les bords de la rivière Richelieu, dans la paroisse de St. Charles, à 7 milles de la station du chemin de fer St. Hilaire. Ces terres sont de trois arpents de front chacune sur la rivière Richelieu et 40 de profondeur en, état de culture. En arrière il y a de magnifiques bois avec sucreries, cabanne à sucre, etc.

Sur l'une de ces deux terres se trouve un jardin planté d'excellents arbres avec une jolie maison (Cottage) et de fort belles dépendances.

Pour les renseignements et les conditions s'adresser sur les lieux mêmes, ou à Montréal au soussigné, No. 126, rue Craig.

A. RAMBAU.
Montréal, 26 novembre 1856.

AVIS.

LES Créanciers de feu AMABLE PINSONNAULT, fils, sont requis d'envoyer leurs comptes, réclamations, à sa veuve, à St. Rémi.

5 aout—j

LECONS DE LANGUE FRANCAISE
DE
LITERATURE ET DE MATHEMATIQUES.
No. 59 Rue Notre-Dame No. 59.

MR. de KERGARIOU, membre de l'Université de France, donne à domicile des leçons de FRANÇAIS, de LITTÉRATURE et de MATHÉMATIQUES.

Il ouvrira sous peu un cours de LANGUE FRANÇAISE de 7 à 9 heures du soir.

13 dec

LORANGER, POMINVILLE & LORANGER
AVOCATS.

Rue St. Vincent, au-dessous des bureaux de "LA MINERVE."

T. J. J. LORANGER.
F. P. POMINVILLE.
J. M. LORANGER.
Montréal, 12 avril.—a

DENTISTE FRANCAIS.
Docteur Jourdain,

126, RUE NOTRE-DAME EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

Montréal, 6 mai 1856.—a

Breuvage pour les Jours de Fete.

SIROPS de CHOIX venant de LAMPLOUGH & CAMPBELL :

Sirop de Framboise,
Sirop d'Anana,
Sirop de Gingembre,
Sirop d'Orange,
Sirop de vanille,
Sirop de salsepareille,
Sirop de Pêhhe,
Sirop de jargonel,
Sirop de cerise,
&c., &c., &c.

Huile à Lampe.

ON peut voir brûler cette huile chez les Soussignés, Droguistes,

LAMPLOUGH & CAMPBELL,
Ci-devant Alfred Savage & Cie., chimistes, voi-
31 déc sin du Palais de Justice.

Dissolution de Société.

LA Société qui a existée entre les Soussignés sous la raison de A. TELLIER et CIE., est le ce jour DISSOUTE de consentement mutuel.

M. A. TELLIER est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

A. TELLIER,
E. ET V. HUDON.
3 janvier.

Apprenti demandé
POUR GRAVER SUR L'ACIER ET LE CUIVRE.

UN jeune homme âgé de 16 ans qui désirerait apprendre l'état de graveur, pourra avoir une place en s'adressant à G. MATHEWS, litographe et imprimeur sur plaques d'acier, rue St. François-Xavier. Personne ne devra se présenter à moins d'avoir les meilleures recommandations d'honnêteté, d'industrie et et de respectabilité.

Montréal, 17 janv—ds

COMPAGNIE D'ASSURACE CONTRE LE FEU

"EQUITABLE,"

BUREAU PRINCIPAL

Canon Street West, Londres

CAPITAL, UN DEMI-MILLON STERLING.

Primes reçues en 1854, £45,420—En 1855, £52,813.

CURATEURS :

Le très-hon. Lord VICOMTE SIDMOUTH,
ARCHIBALD CAMPBELL BARCLAY, Ecr.

DIRECTEURS :

ARCH. CAMPBELL BARCLAY, Ecr. Prést.

Col. Bazalgette	Miles Chs. Seton, Ecr.
Chs. Bennett, écr.	E. S. Symes, écr. M. D.
John Moss, écr.	Thomas West, écr.
Henry Oxenford, écr.	F. V. Woodhouse, écr.
W. Henry Place, écr.	

DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL.

BUREAU—à la Bourse.

WILLIAM LUNN, Ecr. Président.

John Torrance, écr.	Benjamin Holmes, écr.
John Frothingham, écr	J. G. Mackenzie, écr.
Alf. LaRocque, écr.	Théodore Hart, écr.

CHARLES F. TILSTON, Gérant.

D. D. MACKENZIE, Comptable et Caissier

CE BUREAU assure contre les Pertes ou Dommages par le Feu toute espèce de bâtisses, y compris les Moulins et Usines, et les Marchandises, effets qui y sont contenus ; Navires au port ou aux bassins ; Bateaux sur les rivières navigables et les Canaux, et les effets dont ils sont chargés ; et fonds d'agriculture de toutes sorte.

Les TAUX de cette Compagnie sont extrêmement modérés.

La PRIME est dans chaque cas établie strictement en rapport avec les mérites du risque sous considération déterminée seulement par une soigneuse investigation.

Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un propriétaire responsable et un ample capital souscrit. Les assurés sont libres des engagements d'une "Société d'Assurance Mutuelle," et ont droit, suivant le plan de la Compagnie, à une remise de la moitié des profits.

Les pertes sont reconnues, sans déduction ou escompte, et réglées et payées à Montréal, lorsqu'elles deviennent dues.

Les directeurs locaux se réunissent chaque semaine

☞ Des Agents ont été nommés par tout le Canada.

17 janv. 1857.—a

MEUBLES A VENDRE.
J. M. PAPINEAU,

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. **24.**

MR. J. M. PAPINEAU tout en remerciant ses nombreuses pratiques du patronage dont elles l'honorent depuis plusieurs années, les avertit que désormais il pourra les satisfaire mieux que jamais, n'offrant en vente que des meubles qu'il a fait manufacturer lui-même d'après les goûts des Expositions de Paris et de Londres, et qui par là même, peuvent orner les prémiers salons.

Montréal, 29 mai 1856.

CHEMIN DE FER
DU
CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT

L'ASSEMBLÉE Générale Annuelle des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent aura lieu au Bureau de la Compagnie, à Montréal, LUNDI, le 19e jour de Janvier courant. Le fauteuil sera occupé à MIDI.

W. A. MERRY,
Montréal, 10 janv—ti Secrétaire.

Société d'Agriculture de Montréal et du Comté d'Hochelaga.

AVIS

EST par les présentes donné qu'UNE ASSEMBLÉE des habitants de la Cité de Montréal et du Comté d'Hochelaga, aura lieu à la Taverne de Made. Irvine, Rue St. Paul, vis-à-vis le Marché Bonsecours en la cité de Montréal, VENDREDI, le SIX FEVRIER prochain, à MIDI, pour l'Election des Officiers en charge et des Membres selon la loi.

Ceux qui ont droit devront avoir souscrit cinq chelins courant, par année ou au-dessus, à la société.

JAMES SMITH,
Sect. Trés.
Montréal, 17 janv—si

Maison de Commerce à vendre.

Au village de St. Christophe d'Arthabaska, township de l'Est, la ci-devant propriété de Mr. Louis Turgeon. Pour les conditions, s'adresser à

MASSON, BRUYERE, THOMAS & CIE.
29 juil.—j

Chambre des Notaires de Montréal.

LE 15 Février prochain se trouvant un dimanche, la prochaine ASSEMBLEE REGULIERE de la Nouvelle Chambre des Notaires de Montréal, qui devait avoir lieu ce jour-là, n'aura lieu que le 16 du même mois, à 11 heures A. M.

Par ordre,
H. LAPPARE, Sec.
Montréal, 15 janv—si C. N. M.

N. B.—Le "Montréal Gazette" est prié de reproduire cette annonce trois fois.

EGLISE CATHEDRALE DU CHRIST.

(Christ Church Cathedral.)

Les personnes ayant un Terrain Vacant à vendre, de deux ou trois acres d'étendue, dans les limites suivantes, savoir—Rue St. Laurent à l'Est, Rue de la Montagne à l'Ouest, Rue Sherbrooke au Nord, et les Rues Craig et St. Antoine au Sud, sont invités à l'offrir au Comité nommé pour faire des recherches sur le site d'une Eglise pour remplacer l'ancienne Eglise Cathédrale et Paroissiale Anglaise, accompagnant leur offre d'une description complète de la Propriété, et les conditions auxquelles elles en disposeront pour le site de la nouvelle église. Les soumissions devront être envoyées le ou avant le 24 courant, adressées au Soussigné,

G. MOFFATT,
Président du Comité.
Montréal, 14 janv—qi

Courses au Trot à l'Industrie.

LES Courses au trot de l'Industrie auront lieu les 26 et 27 Janvier courant,—si le temps le permet—L'OISEAU BLANC, cheval appartenant à Mr. Chs. Panneton y trottera.

Les Entrées devront se faire dans la matinée du jour des Courses, à l'Hôtel de l'Industrie.

1re. Classe—Pour une bourse de	£12	10	0
2de do do do	5	0	0
3me. do Pour Poulins de 3 ans	3	0	0
Il y aura aussi une course pour les Ambleurs, pour une bourse de.....	3	0	0

Pour les détails voir les Programmes.

Par ordre du Club,
A. PANNETON,
Industrie, 14 janv Secrétaire.

BILLS PRIVES.

LES personnes qui se proposent de faire application à l'Assemblée Législative pour BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, soit pour obtenir des priviléges exclusifs ou pouvoir comme corps pour fins commerciales ou autres de profit, pour régler des explorations aux limites, ou toute autre chose tendant à affecter les droits ou propriété d'autres personnes, sont par les présentes notifiées qu'elles sont requises par les règles 62, 63 et 64 (publiés au long dans la "Gazette du Canada") de donner DEUX MOIS D'AVIS de telle application dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français dans le district affecté, d'envoyer une copie de la première et de la dernière insertion d'avis au Bureau des Bills Privés, à Toronto.

ALFRED TODD,
Greffier du Bureau des Bills Privés.
Toronto, 30 octobre 1856—12

Le "Pays," le "Canadien," le "Journal de Québec," le Courrier de St. Hyacinthe" et "l'Ere Nouvelle" reproduiront cette annonce.

CHAMPAGNE LELEGARD.

DEPUIS quelques années, le nombre des *marques* de champagne qui se disputent la faveur du public américain, a sigulièrement grandi, et les amateurs de ce vin si essentiellement français, se trouvent à la lettre dans l'embarras du choix.

Bien que ce soit toujours chose délicate que de hasarder un conseil en pareille matière et nous croyons rendre service à nos lecteurs en appelant leur attention, d'une façon toute spéciale, sur le CHAMPAGNE LELEGARD. Un goût franc, un bouquet plein de finesse, un pétillement qui aiguise la saveur du liquide sans l'altérer en rien —telle est la trop rare réunion de qualités qui nous a frappés dans ce vin réellement hors ligne. A cela se joint que, tout en ayant une douceur des plus agréables, il n'a rien de cette fadeur qui trahit le secret d'une manipulation laborieuse. Bref, c'est un de ces produits que l'on peut hardiment recommander, par la raison toute simple qu'ils se recommandent d'eux-mêmes.

EN VENTE A MONTREAL,

78, rue Notre-Dame, vis-à-vis la rue Sanguinet.
79, Fulton St., et 54 Gold St., New-York.
14 janv

Bureau de Poste,

MONTREAL, 10 janv 1857.

ARRIVÉE ET DÉPART DES MALLE DE MONTRÉAL.

MALLES.	DUES.	FERMEES.
Québec, Danville, &c., *par chemin de fer*	5:00 P M tous les jours, Dim except.	6:00 A M. tous les jours dim exce 1
Québec, *par la rive nord*	8:00 A M do	4:00 P M do
Canada Ouest	1:30 P M & 9 P M	6:00 A M & 2:00 P M do
Laprairie Lacolle, &c.	9:00 A M tous les jours Dim excepté.	2:30 P M do 2
St. Jean, C E	9:00 A M & 5,00 P M do	5:30 A M & 2:30 P M do
ETATS-UNIS, *excepté Portland*	9:00 A M do	2:30 P M
St. Hyacinthe, Melbourne, et Sherbrok	2:00 P M tous les jours	6:00 A M 1:30 P. m do 3
Portland et Island Pond	2:00 P M do do	6:00 A M 1.30 p m do
Bytown, Aylmer *et Ottawa* en haut	9:00 P M tous les jours excepté le dim	6:00 A M tous les jours Dim excepté 4
Chateauguay, Beauharnois, & Lachine	6:00 P M do	6:00 A M do
Lachine, St. Remi, Hem'ford et Plattsburg	5:00 P M do	10:00 P M do do
Chambly, St. Césaire, &c.	10:00 A M do	2:00 P M do do
St. Laurent, St. Eustache, Carillon, Granville, &c.	7:00 A M do do	6:00 A M do do
St. Jérôme, Ste. Thérèse, &c	7:00 A M Mardi, Jeudi et Samedi	7:30 A M Lundi, Mercredi, Vendredi
Terrebonne, N. Glasgow, St. Vincent P.	5:00 P M tous les jours dim exc	7:30 A M tous les jours dimanche exc

(1) Les Sacs du conducteur sont ouverts jusqu'à.................. 7,00 a. m
(2) do do do 7,00 a. m et 3,00 p. m.
(3) do do do 2,00 p. m.
(4) do do do 7,00 a. m.

Bureau des Terres de la Couronne

AVIS est par le présent donné que les terres ci-dessous mentionnées, dans le township de Grenville, comté d'Argenteuil, B. C., seront offertes en vente le et après le QUATRIÈME jour de FEVRIER prochain, par application à GEORGE KAINES, écuyer, chargé de l'Agence à Grenville, au prix de départ de 1s. 6s. par acre, d'après les réglements du 6 Aout, 1856, ou dans le cas où les acheteurs payeraient tout le montant au temps de la vente, aucun droit d'établissement ne sera exigible.

TOWNSHIP DE GRENVILLE.

5e rang, lots 22 (133), 23 (93), 24 (90) acres.

JOSEPH CAUCHON,
Com. des T. de la C.
Dép. T. C., 31 Lécembre, 1856.—qin

CHANGEMENT DE DOMICILE
POUR CAUSE
D'AGRANDISSEMENT.

J'AI l'honneur d'informer mes pratiques et le public en général que je viens de transporter ma LIBRAIRIE dans la nouvelle bâtisse que j'ai fait construire pour cet objet, en face de la maison que j'ai occupé jusqu'à ce jour.

Je profite de cette occasion pour offrir mes remerciment à tous ceux qui m'ont honoré de leur confiance et encouragé de leur patronage bienveillant. Pour répondre à cet encouragement, j'ai fait une addition considérable à mon

FONDS DE LIBRAIRIE,

Qui reforme aujourd'hui, la plus grande Collection de LIVRES qui se trouvent en Canada.

Outre les articles de Librairie, on trouvera chez moi une grande Verieté d'objets de Goût et de Fantaisie.

TELS QUE :

Jouets d'Enfants, Boite de Toilette, Miroirs, Tables, Paniers, Vases de Fleurs, Ridicules, Parfumeries, &c., et une foule d'articles propres à être donnés en CADEAUX.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 7 janv

AVIS.

EST par le présent donné qu'application sera faite au Parlement Provincial à sa prochaine Session pour certains amendements à l'acte d'incorporation "the British American Friendly Society of Canada, et pour changer le nom de la dite institution

Par Ordre,
DAVID HUNTER, Sect.

Montréal, 31 déc—dm

A VENDRE,

CETTE belle propriété du soussigné, située à St-Charles, Rivière Richelieu, à quelques milles de distance du dépôt du St. Hilaire, comprenant une vaste et belle maison en parfait ordre, avec dépendences toutes neuves, telles que : Hangars, Ecuries, glacieres, etc., etc., et la terre de deux cent quarante arpents en superficie, toute cloturée en cèdres, dont la moitié est un beau bois debout, avec de belles sucreries, et l'autre, est en culture. Une excellente rotation a été établie sur cette terme depuis plusieurs années. C'est une des plus belles propriétés de la rivière Chambly.

L'acquéreur pourra en prendre possession immédiatement. Pour les conditions qui sont libérales, s'adresser.

au propriétaire soussigné.
J. L. LEPROHON. M. D.
6 rue St.-Antoine, Montréal 15 mai 1856

Fonds de Magasin de $12,000.

EN GROS ET EN DETAIL.

En célébration d chemin de Fer

LE Soussigné a l'honneur de remercier ses amis et le public en général, tant de la ville que de la campagne, pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux durant les cinq dernieres années ; il profite de cette occasion pour les informer qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment général de MARCHANDISES SECHES, EPICERIES, LIQUEURS de tout espece, FERRONNERIES, et FAIENCE. Le fond de ses marchandises sera toujours au montant de $12,000. Il espère par la ponctualité qu'il a apporté à les bien servire et ayant acheté ses marchandises la plus part argent comptant, — ce qui le met dans la possibilité de vendre à bon marché, pour argent comptant,—mériter la continuation de leur patronage.

J. T. PRUD'HOMME.

12 nov—tmp Ottawa City, rue Sussex.

Vente de Propriétés.

1o.—UNE TERRE située à St. Pie, au sud de la rivière Yamaska, de 3 arpents 1 perche de large sur trente arpents de profondeur, près de la Presqu'ilsle, à une lieue et demie environ de l'Eglise de St Pie, bâ i- d'une maison et autres dépendances en bon état, et la terre en culture ;

2o.—UNE autre TERRE située à St. Pie, Rang St. Francois et des Allonges, de 2 arpents sur 45 arpents bâtie d'une maison et autres dépendances aussi en bon état, et la plus grande partie en culture, à une lieue de l'Eglise de St. Pie.

3o.—UNE TERRE située à St. Pie, Rang St. François, de 3 arpents sur 30, voisine de celle en second lieu désignée, bâtie d'une grange et partie en culture.

4o.—UN EMPLACEMENT situé à St. Hyacinte, au nord de la rivière Yamaska, voisin du Docteur De Labruere et Flavien Picard ou ses représentants, bâti d'une maison et autres dépendances très spacieuses et très commodes, à trois arpents de l'Eglise de St. Hyacinthe.

Les dites propriétés dépendant des successions des feus CHARLES BEAUREGARD et Dame MARGUERITE TETREAU son épouse.

Les conditions de la vente seront très avantageuses et libérales, et pour icelles, s'adresser au Notaire soussigné, en la ville de St. Hyacinthe.

R. H. BLANCHARD, N. P.

St. Hyacinthe, 5 Sept. 1856.—t

Machines à vapeur fixes et mobiles.

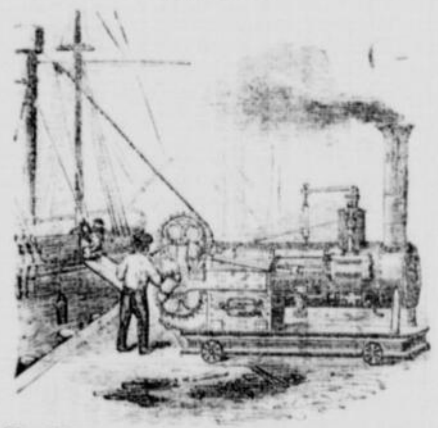

ON peut se procurer en tout temps des MACHINES à VAPEUR de forme verticale ou horizontale, sur rails destinés particulièrement au CHARGEMENT et DECHARGEMENT des VAISSEAUX a transporter des fardeaux—a scier le bois—a pomper l'eau, &c. Aussi d'autres engins à vapeur appliqués aux scieries, et presses d'imprimerie, ainsi que des machines de tout genre.

A vendre chez le Soussigné,

WILLIAM WHITTY,
rue St. Pierre, No. 14.

Montréal, 22 octobre 1856.—tm

A VENDRE,

UNE SCIERIE À VAPEUR, FIXE, de la force de 50 chevaux. On peut se procurer des machines de ce genre, de toute dimension, en en faisant la demande un mois d'avance.

WM. WHITTY,
rue St. Pierre, No. 14.

Montréal, 22 novembre 1856.—tm

A. BRAHADI.
ETABLISSEMEMT FASHIONAALE
EN GROS ET EN DÉTAIL.
DE
CHAPEAUX, CASQUES ET PELLETERIES
No. 113, Rue Notre-Dame.
Trois portes à l'ouest du Palais de Justice Montréal

A MAINTENANT en main un splendide assortiment de PELLETERIES manufacturées sous sa surintendance, et qu'il peut garantir avec confiance à ceux qui acheteront.

M. B. sollicite l'attention de ceux qui se proposent d'acheter, et n'hésite pas à dire que quant à l'élégance, dans le style, et la qualité des matériaux, des PELLETERIES ne peuvent être surpassées.

22 oct—tmk

A LOUER,

Au premier Mai, la maison en pierre de taille, à trois étages, No. 24, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel Donegana, ci-devant occupée par Mme. Robertson, avec cour, étable, remise et autres bâtisses.

S'adresser à
BERNARD & BOVEY,
Avocats,
No. 35, Petite rue St. Jacques

4 fev

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,

DEPARTEMENT DES DOUANES.
Toronto 9 Décembre, 1856.

AVIS est par le présent donné qu'il a plû à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL, par un Ordre en Conseil en date du 4 Décembre, 1856, approuver les Réglements et Ordres suivants, sous lesquels des Effets pourront être importés en Canada sur les Chemins de fer, sans qu'ils soient passibles d'entrée pour Droit au port de la frontière, ou qu'ils soient assujétis à être envoyés sous des cautionnements de la frontière.

Par Ordre,
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Toutes Compagnies de Chemins de fer, ayant une ligne ou des lignes de chemin de fer traversant la ligne provinciale, ou qui ont un terminus à ou près de telle ligne, ou qui ont un terminus sur les bords d'aucune rivière navigable de la province, pourront transporter des effets sur ces lignes respectives sans que ces effets soient détenus aux ports de la frontiere pour y être inspectés et entrés en Douane, ou qu'ils soient détenus jusqu'à ce que des cautionnements de la frontiere soient exécutés, pourvu que ces Compagnies de chemins de fer se conforment aux Règles et Reglements qui suivent :

1. Toutes telles compagnies de chemin de fer se pourvoiront de quais convenables, de magasins sûrs et commodes et autres dépendances à chaque "port d'entrée" ou "port de route" en communication avec ces chemins de fer, pour le déchargement, emmagasinage et l'envoi de tous effets étrangers en transitu, qu'ils soient sujets aux droits ou non, avec des fournitures de bureau convenables pour l'usage de l'officiel en charge de la Douane. Ces quais, magasins et dépendances seront construits d'une maniere sûre, et à la satisfaction du Département des Douanes, et suivant ce que le prescrit le réglement No. 12, du 30 Mars, 1850, pour les Magasins de la Reine. Et jusqu'à ce qu'on se soit pourvu de ces quais, magasins et dépendences pour les fins de la Douane, et qu'ils aient été approuvés et reçus (de ce dont il sera donné avis par le département) les effets destinés à être envoyés à aucuns de ces ports seront sujets à être détenus jusqu'à ce que toutes les formalités que la loi prescrit concernant les importations en général aient été observées.

2. Tous effets arrivant des Etats-Unis d'Amérique par eau, pour leur transport sur un chemin de fer à travers aucune partie du Canada à un port Canadien, de là à être envoyés par eau aux Etats-Unis, seront pris en note au moment de leur arrivée, et il en sera fait un Rapport d'entrée en triplicata suivant la formule du Document marqué R. R. M. No. 1, denommant le "Effets" dont le contenu n'est pas connu, comme marchandises dans le numéro des Colis comme Boucauts, Caques, Barils, Caisses, Boites, Balles, Faisceaux, etc., etc., mais donnant la dénomination des effets lorsque connus, comme Sucre, Thé, Tabac, etc., etc., mais les noms des consignataires et les marques et numéros spéciaux pourront être exceptés.

Un de ces Rapports d'entrée, dûment certifié, sera mis sous enveloppe et envoyé avec les effets à l'Officier de Douane en charge au port des transports par eau, qui fera en sorte que tous ces effets soient immédiatement mis à bord du vaisseau qui doit ou doivent les transporter à un port étranger, ou qu'ils soient placés dans le Magasin de la Reine, tel que prescrit la Section 1 de ces réglements.

3. Ces compagnies de chemin de fer procureront et approprieront un certain nombre de Chars de Charge qui seront spécialement employés dans tout le parcours au transport des effets d'un port de la frontiere à un autre, et le nom de ces ports seront marqués d'une manière apparente et distincte sur ces dits chars de charge.

4. Ces chars de charge seront construits de manière à ce que tous les effets en transitu soient mis en sûretés au moyen de cadenas à ressort ou autres serrures de la meilleure description, sujets à l'approbation du département, et les clefs de ces cadenas seront aux soins des différents Officiers de Douane, et ces chars devront faire tout le traj-t du port d'arrivée en Canada au port de sortie désigné en une seule ligne continue ; et il ne sera permis de faire aucun transbordement de marchandises à aucun port intermédiaire, à moins que ce ne soit dans le cas d'un accident dans le cours du passage qui rende ce transbordement inévitable.

5. Tous ca lenas et autres objets de sûreté requis pour ces chars de charge seront fournis par et aux frais des différentes compagnies de chemin de fer, et cela sous l'approbation du département.

6. Des effets arrivant à quelque port de lac ou rivière en la manière et forme ci-dessus mentionnées, pour être transportés par eau à différents ports dans les Etats-Unis, seront entrés dans un Rapport de Sortie en duplicata, suivant la formule marquée R. R. M. No. 2, en faisant mention distincte des effets pour chaque port ; un desquels Rapports de Sortie sera passé au maitre du vaisseau au moment qu'il prendra sa feuille de route, pour que l'Officier de Douane des Etats-Unis y appose sa signature et certifie que ces effets ont été déchargés aux Etats-Unis, et ce Rapport de Sortie certifié sera immédiatement remis à l'Officier de Douane en charge au port de départ par eau, en Canada, et y sera enfilé.

7. Toutes impor ations arrivant et mises aux soins des Compagnies de chemin de fer donnant des cautionnements, et adressées à aucun port extérieur ou port de route de chemin de fer où il y aura un Officier de Douane autorisé, pourront être envoyées en droite ligne du port d'arrivée à celui de destination dans des chars de charge convenables et pourvus de cadenas, avec un Manifeste de route en duplicata, suivant la formule du Document marqué R. R. M. No. 3

Le Manifeste de chaque Port de Route devra être signé par le Collecteur, Surintendant ou autre Officier autorisé au port d'arrivée, et envoyé sous enveloppe avec les effets à l'officier respectif de chaque Port de Route, dont le devoir sera de recevoir ces effets, et de dûment certifier la remise de tels effets en remettant un des duplicatas du manifeste ainsi certifié, et lequel Manifeste sera enfilé dans le Bureau de Douane au port d'arrivée comme Pièce authentique. Il sera du devoir des Compagnies de chemin de fer de faire délivrer immédiatement tous ces Manifestes aux Officiers de Douane au moment de leur arrivée.

8. Des effets envoyés sous cautionnement, tel que le prescrit l'acte 10 et 11 Vict. chap. 31, section 24, seront de plus pris en Manifeste comme ci-dessus, et seront lisiblement marqués d'une substance rouge au port d'arrivée, tel que le prescrit la 7e Section des Reglements pour la Navigation Intérieure.

Les effets entrés pour Droits au port d'arrivée, et immédiatement envoyees à aucun port de destination par un chemin de fer, seront marqués conformément aux instructions données à ces ports, afin d'éviter tout retard sur la route.

Le déchargement des effets après les heures régulières de la Douane, ne sera permis que par application faite au Collecteur ou autre Officier préposé à cette fin, dont le devoir sera de faire les arrangements qui conviendront le mieux aux circonstances ; et les chargés d'affaires du chemin de fer seront requis de décharger sans délai tous les effets sous serrure en préférence aux autres effets, et de les emmagasiner à la satisfaction de l'officer en charge.

9. Afin d'éviter tout retard aux ports de la frontiere d'où des effets envoyés par un chemin de fer sont directement exportés aux Etats-Unis, et afin aussi de procurer des Rapports corrects d'Exportation à des ports respectifs de la frontière, les Maîtres de Station ou les Agents de fret aux Stations de route, ou autres où des effets pourront être déchargés pour exportation par des chemins de fer, auront ordre d'envoyer à l'Agent de fret en Chef à chaque Station de la frontiere ou terminus d'où l'exportation doit être immédiatement faite, un Manifeste de Sortie suivant la formule marquée R. R. M. No. 4 ; et l'Agent en chef de fret à ces terminus de chemin de fer de la frontiere, certifieront ou feront une déclaration de l'authenticité des différents Rapports de Route ou Manifeste de Sortie, en présence du Collecteur ou autre Officier préposé à cette fin, tel que le requiert la loi pour l'entrée des effets en sortie—Ces rapports de Route ne devront s'appliquer qu'aux exportations du Canada, et non aux effets qui ne font que passer par le Canada en transitu.

10. La responsabilité de chaque Compagnie de chemin de fer sera garantie au moyen d'un cautionnement dans la nature d'un cautionnement général de frontière, lequel sera dûment exécuté pour le montant de vingt-mille louis, pour la due et fidèle production aux ports respectifs de destination en Canada, de tous effets passant en transitu sur ces chemins de fer et tout des Manifestes, et pour l'accomplissement général et conformité aux Reglements ci-dessus.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Bureau de l'Inspecteur Général
Département des Douanes.
Toronto, 9 Decembre, 1856.

N. B.—Les formules auxquelles il est ci-dessus référé sont en la possession du Collecteur des Douanes.

Ordre Départemental No. 7.
13 & 14 Vict. Cap. 6, et 16 Vict. Cap. 86.

℞ LES
PILULES CATHARTIQUES
DE AYER,
(ENVELOPPÉES DE SUCRE,)
Sont préparées pour

Purifier le sang et guérir les maladies.—Invalides Pères et Mères, Médecins, Philanthropes, lisez leurs résultats, et jugez de leur efficacité.

Pour la cure des maux de tête et d'estomac,
Pittsburgh, Pe., 1er. Mai 1855.

DR. J. C. AYER. Monsieur :—Je me suis souvent guéri des plus forts maux de Tête, qu'il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules Ces maux de Tete étaient causés par le mauvais état de mon estomac qu'elles rétablissaient incessamment. Si elles peuvent être d'une égale efficacité aux autres, elles méritent certainement qu'on les fasse connaitre.

Avec beaucoup de considération, votre
ED. W. PREBLE.
Commis à bord du steamer *Clarion*.

MALADIES BILIEUSES ET DÉRANGEMENTS DU FOIE.

Département de l'Intérieur.
Washington, D. C., 7 février 1856.

Monsieur :—J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientelle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention, et je ne crains pas de dire qu'elles sont le meilleur Cathatique encore connu. La maniere avec laquelle elles rétablissent le fonctionnement régulier du Foie, est si prompte et si efficace, qu'elles sont un remede précieux pour les dérangements de cet organe, C'est un fait, que je n'ai rarement rencontré un cas de maladie bilieuse si obstiné qu'il n'ait cédé devant elles.

Votre affectionné,
ALONZO BALL. M. D,
Médecin de l'Hôpital de la Marine.

INDIGESTION ET IMPURETÉ DU SANG.
Du Rév. J. V. Himes, Pasteur de l'église de l'Avent Boston.

DR. AYER : J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes affligées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction. Pour remettre sous leurs fonctionnements réguliers les organes de la digestion, et pour la purification du sang, elles sont le remede le plus efficace que je connaise, et je puis les recommander avec confiance à mes amis.

Votre, J. V. HIMES.

Warsaw Wyoming Co., N. Y., 24 octobre 1855.

Cher Monsieur : Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientelle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

JOHN G. MEACHAM, M. D.

ERYSIPÈLES, SCROFULES, FLUX DES PRINCES, DARTRES, TUMEURS, RHUMES.
D'un Marchand à Commission de St. Louis, 4 fév. 1856.

DR. AYER : Vos Pilules sont le chef-d'oeuvre de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri ma petite fille, d'ulcères les plus mauvaises sur les mains et sur les pieds, et qui ont été longtemps considérées incurables. Après que l'enfant eut été guéri, sa mere qui souffrait depuis longtemps de pustules et de boutons à la tete et sur la peau, en fit aussi usage et fut entierement guérie.

ASA MORGRIDGE.

RHUMATISME, NÉVRALGIE ET GOUTTE.
Du Rev. Dr. Hawkes, de l'Eglise Episcopale Méthodiste

Maison Pulaski, Savannah, Ga., 6 Janv. 1856

Bienfaisant Monsieur ; Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous faisais pas connaitre le soulagement que votre habileté m'a procuré. Ayant pris froid dans mes membres, ce froid commença à me faire souffrir d'un névritique presqu'insurmontable et finit par un rhumatisme chronique ; et malgré que j'employai les médecins recommandés, la maladie augmentait de plus en plus jusqu'à ce que de l'avis de votre excellent agent à Baltimore, le Dr. Mackenzie, j'essayai vos Pilules. Leurs effets furent lents mais sûrs. J'ai continué d'en faire usage, et maintenant je suis parfaitement bien

Chambre du sénat, Baton Rouge. La.
5 décembre 1855.

Dr. Ayer : Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode, en ayant fait usage de vos Pilules. Cette cruelle maladie me faisait souffrir depuis longues années.

VINCENT SLIDELL.

Pour l'Hydropisie, la Plethore et autres maladies de cette nature, requérant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède.

Pour la Constipation ou comme Pilules digestives, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralysie, l'Inflammation et même la Surdité et l'Aveuglement partiel, ont été guéris par l'application réitérée de ces pilules.

La plus grande partie des pilules mises en vente contiennent du mercure, et malgré que ces pilules soient un remede précieux entre les mains de personnes expérimentées, elles ne laissent pas d'être tres dangereuses comme pilules ordinaires. Témoins les conséquences funestes qui n'ont par malheur que trop suivi leur usage inconsidéré.

Les pilules du Dr. Ayer ne contiennent aucun mercure ni aucune autre substance minérale.

Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages DE AYER,

POUR LA CURE RAPIDE DES RHUMES, DE LA TOUX, L'ENROUEMENT, LA GRIPPE, LA BRONCHITE, L'ENROUEMENT DE PARLER, L'ESQUINANCIE, L'ASTHME, LA CONSOMPTION PRIMITIVE—

et pour le soulagement des consomptifs, même dans un état avancé.

Il ne nous est pas besoin d'annoncer au public son efficacité. Dans toutes les villes et presque dans tous les villages des Etats-Unis, ses cures merveilleuses l'ont déjà fait connaître. De plus, il est bien peu de familles dans le monde civilisé sur ce continent qui n'aient pas de preuves personnelles de ses heureux résultats ; et en plus petit nombre encore sont les communautés qui n'ont pas des trophés vivants de ces cures contre les dangereuses maladies de gorge et de poumons. En même temps qu'il est le plus puissant antidote encore connu à l'humanité contre les dangereuses et formidables maladies des organes pulmonaires, il est encore le remede le plus agréable et le plus sûr qu'on puisse faire prendre aux enfants et aux jeunes personnes. Les parents devraient toujours en avoir en leur possession afin de pouvoir faire face à l'ennemi qui fond sur eux au moment où ils y pensent le moins. Nous avons sur quoi nous fonder pour croire que le Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages a préservé plus de vies en prévenant la consomption, qu'il n'en a guéri. Ayez-en constamment en mains, et guérissez vos rhumes lorsqu'il en est encore temps, sans attendre que ce cancer inexorable qui vous enlève la vie, ait fait assez de progrès pour qu'il ne soit plus possible au médecin même le plus capable de le maitriser. Tous savent les suites fatales des maladies pulmonaires et comme tous connoissent aussi l'efficacité de ce remede, il nous suffit de leur dire qu'il n'en a pas encore été inventé de meilleurs pas même qui puissent l'égaliser. Nous n'épargnons ni argent, ni travail, ni assiduité pour le preparer aussi parfait que possible, et il nous est aussi permis d'offrir à ceux qui y reposent leur confiance, le meilleur remede que notre expérience puisse nous fournir pour leur guérison.

PRÉPARÉ PAR LE DR. J. C. AYER,
Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass.

Et en vente chez J. BOWLES et MUSSON & Cie., Québec ; LYMAN, SAVAGE & Cie., LAMPLOUGH & CAMPBELL, Montréal, et chez tous les Pharmaciens en général.

20 sept 1856—sm

Aux Marchands de la Campagne.

LE plus haut prix sera payé pour de la TOILE DU PAYS, par les Soussignés,

GRENIER, MURPHY & Cie.
122, rue St. Paul.

5 aout—

Tapis de Toile cirée.

LE Soussigné offre en vente et à prix réduits, le fonds de la manufacture de Tapis de feu A. LAFLAMME, S'adresser, rue Lamontagne, Terrace des Peupliers, No. 1

L. H. TOUPIN,

Montréal, 10 mai 1856—1

Desjardins & Chagnon,

Avocats,—No. 13, rue St. Vincent. Mr. CHAGNON suivra les circuits de l'Assomption et Terrebonne

Montréal, 7 mai 1856

BUREAU DE L'AGRICULTURE
ET
STATISTIQUE.

Toronto, 25 Juillet 1856.

Aux Emigrants et autres personnes, cherchant des terres à coloniser.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL a ouvert dernièrement TROIS GRANDES LIGNES DE CHEMIN, sur le point d'être terminées, et a fait arpenter et préparer pour la colonisation les terres traversées par ces routes ou situées dans leur voisinage immédiat.

Les routes telles qu'elles sont désignées par les agents du gouvernement envoyés respectivement dans ces localités pour donner des renseignements aux colons, sont connues sous les noms de "CHEMIN de L'OUTAOUAIS et d'OPEONGO," "CHEMIN D'ADDINGTON et CHEMIN D'HASTINGS."

Le chemin d'Outaouais et d'Opeongo

commence à un point sur la Rivière de l'Outaouais connu sous le nom de "FERRALL," un peu au-dessus du confluent Bonne Chère, et se dirige vers l'Ouest, passant dans la partie septentrionale du comté de Renfrew.

L'administration compte relier ce chemin à une ligne projetée connue sous le nom de "ligne de Bells," conduisant au lac Muskako et au lac Huron par un embranchement qui partira de la route d'Opeongo, dans la Commune de Brudnell à une distance d'environ 53 milles de la Rivière Outaouais, formant avec la ligne de Bell un grand chemin ou artère principale de l'Outaouais au lac Muskako, d'une longueur de 171 milles, passant dans le cœur du territoire de l'Outaouais et de celui de Huron, et ouvrant à la colonisation une contrée aussi riche que vaste.

Ce chemin et la route qu'il traverse, à présent ouvert à la colonisation des terres dans ce district est confiée à M. J. P. French, résidant au Mont St. Patrice, près de Renfrew, sur la route d'Opeongo, à quelques milles des terres à concéder. Pour arriver à la contrée dont M. French à l'administration, le colon doit aller de MONTREAL au haut de la Rivière de l'Outaouais jusqu'à un lieu nommé le Point Bonne Chère, de là par terre jusqu'au Township de Grattan, dans lequel est situé le Mont St. Patrice.

La route d'Addington

commençant dans le Township d'Anglesea, dans la partie nord du comté d'Addington, près du village de Flint's Mills dans Kaladar, se dirige presqu'en droite ligne vers le nord jusqu'à la Rivière de Madawaska, à une distance de 35 milles et sera ensuite continuée jusqu'à son point d'intersection avec le chemin de l'Outaouais et d'Opeongo, éloigné de 25 milles.

L'agent des concessions de terres dans ce district est M. E. Perry qui, à cause de ses fonctions, vient d'établir sa résidence dans le village de FLINT'S MILLS. On a déjà arpenté et disposé pour la colonisation cinq Townships d'un terrain supérieur dans les limites de cette agence et situé au nord du lac Massanoka, s'étendant jusqu'à la Rivière de Madawaska. Ces Townships sont nommés respectivement Abinger, Danbigh, Ashley, Effingham, Anglesea et Barrie.

La route directe pour arriver à cette contrée part de KINGSTON dans le Haut-Canada, de là jusqu'à NAPANEE, par terre ou par eau, et ensuite vers le nord jusqu'au Township de Kaladar dans le village de FLINT'S MILLS où réside M. Perry.

Le chemin d'Hastings

presque parallèle à celui d'Addington en est éloigné d'environ 32 milles en allant vers l'Ouest Le chemin commence dans le nord du comté d'Hastings et se dirigeant presqu'en droite ligne vers le nord, rencontre à une distance de 74 milles la ROUTE de L'OUTAOUAIS et D'OPEOGO avec ses embranchements.

M. M. P. Hayes, résidant dans le village d'Hastings, dernièrement appelé Madoc, à environ 25 milles nord de la commune de Belleville, est l'agent du gouvernement pour ce district. Le chemin entre ces divers points est en bon état. La terre à concéder par la Couronne dans cette agence s'étend de 15 à 70 milles au nord du village d'Hastings. Le chemin qui traverse cette vaste campagne est praticable sur une longueur de 40 milles et le sera bientot jusqu'à 30 milles plus loin, de sorte que les colons peuvent s'y rendre ou en revenir sans difficulté, trouver de plus un marché pour leurs produits et toutes les facilités pour le transport de leurs provisions, qu'ils trouveront en abondance dans le village d'Hastings, où réside l'agent du gouvernement.

La route la plus directe pour se rendre dans ce district, à présent accessible, part de KINGSTON, dans le Haut-Canada, de là par bateau à vapeur au haut de la Baie de Quinté jusqu'à Belleville à une distance de 56 milles, et ensuite par un bon chemin de 28 milles jusqu'à Hastings.

Dans le but de faciliter la colonisation du pays et de pourvoir à l'entretien des routes déjà ouvertes, le gouvernement a permis des concessions de terres gratuites, le long de ces routes, n'excédant pas CENT ACRES chacune, et faites, sur demande aux agents loyaux dans ces

CONDITIONS :

Le colon sera âgé de dix-huit ans au moins.

Il prendra possession du terrain qui lui aura été alloué dans le délai d'un mois et mettra en culture dans les quatre premières années au moins doze acres de terre. Il construira une maison (d'au moins 20 pieds de long sur 18 de large), et résidera sur sa ferme jusqu'à ce que les conditions de la concession aient été remplies. Alors seulement il aura le droit d'obtenir un acte de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à ses terres et préférant résider tous ensemble, seront exemptes de l'obligation d'élever une maison et de résider dans chacun de leurs lots (à l'exception de celui où elles s'établiront) pourvu toutefois qu'elles aient défriché l'étendue de terre spécifiée dans chacun de ces lots. Faute de ce conformer à ces conditions, on cessera d'avoir droit à la terre concédée, et elle sera vendue ou donné à un autre.

Les chemins ayant été ouverts par le gouvernement, les colons seront requis de les tenir en bon état.

Les agents locaux dont les noms et lieux de résidence ont été déjà donnés, fourniront au colon tous les renseignements désirables.

LA MAISON EN TRONCS que le gouvernement veut voir élevée sur chaque terre concédée peut-être construite en quatre jours par cinq hommes. Les voisins se font généralement un devoir d'aider les nouveaux à construire ces cabanes sans rétribution, et, en ce cas les frais de construction sont très-peu de chose. Les toits peuvent être recouverts d'écorce et les espaces entre les troncs remplis avec de la terre délayée et ensuite blanchie. On obtient ainsi une habitation convenable propre et aussi chaude qu'une maison en pierre.

Les terres mises à la disposition du colon se trouvent dans des parties du Haut-Canada, dont le climat et le sol permettent d'obtenir d'abondantes récoltes de blé d'hiver d'excellente qualité et de bon poids, ainsi que tous les autres produits de fermes obtenus dans les meilleures parties de la Province et les plus anciennement cultivées.

Naturellement, dans une campagne si vaste, il se rencontre plusieurs qualités de terrains et certaines parties offrent un sol bien supérieur à d'autres : mais les bonnes qualités dominent. Les terres longeant les trois routes dont il a été question sont à peu près semblables pour la qualité et la nature du sol, et couvertes de toutes especes de bois dur, d'autres de gros sapins.

L'eau destinée aux usages domestiques est partout très abondante, et il se trouve en divers lieu des cours d'eau et des chutes qu'on pourrait utiliser pour les fabriques.

Les terres bien boisées sont presque toujours les meilleures. Les cendres de trois acres—bien soignées et protégées contre l'humidité—donneront un baril de Potasse valant de 6 à 7 louis. Le capital nécessaire pour faire de la potasse n'est pas considérable et le procédé est à la fois simple et facilement compris.

La dépense encourue pour défrichre et enclore des terres bien boisées—évaluant le prix du travail au plus haut chiffre—est d'environ QUATRE LOUIS par acre, comme que la première récolte de blé produira presque. Quant aux barres de barrières, on les trouvera en abondance sur ces terres

De cette façon, un colon possédant un capital de 25 à 30 louis, selon le nombre des personnes de sa famille, peut se trouver bientôt à l'aise et retirer un magnifique revenu de ses premières avances. Quant à l'homme seul, capable de travailler et porté de bonne volonté, il ne lui faut guère d'autre capital que son propre bras armé d'une hache. Il peut consacrer une partie de l'année au défrichement de sa terre, et employer les autres saisons a travailler dans les scieries de bois où il trouvera un salaire liberal.

Le climat de cette partie du pays est essentiellement bon. La neige ne tombe jamais en assez grande abondance pour empêcher les communications et, au contraire, elle permet au fermier de charrier son bois de chauffage de la forêt à sa maison pour sa provision de l'hiver prochain, de porter ses produits au marché et de faire ses provisions pour les jours à venir. Cette neige qui recouvre le pays entier sert non-seulement à faciliter les communications, mais elle fertilise aussi le sol.

Dans toutes les localités dont il est question, le colon trouvera toujours un bon marché pour le surplus de ses produits, car les nombreux établissements de bois épars dans ces pays demandent constament en très-grandes quantités les produits des termes de toute espece.

Au taux des progres faits par le Haut-Canada pendant les dix dernieres années, la valeur des propriétés double en moyenne chaque dix ans, sans parler des améliorations qui peuvent être faites par les colons.

Dans plusieurs comtés la valeur des terres livrées à la colonisation a quintupié dans la même période, mais en moyenne, selon les statistiques du Haut-Canada, la valeur des propriétés DOUBLE TOUS LES DIX ANS et ce n'est pas trop d'espérer que ce taux maintiendra encore pendant plusieurs années.

Les campagnes dont l'accès est facilité par ces chemins sont toutes voisines de la partie méridionale de la grande région de l'Outaouais, ou comprises dans cette contrée s'étendant le long des lacs Hurons et Nipissing et de la Rivière de l'Outaouais—pays immense dont les ressources demandent à présent et obtiendront rapidement le plus vaste développement.

LA CONTRÉE DE L'OUTAOUAIS, située au sud du lac Nipissing et de la grande Rivière de l'Outaouais et renfermant la plus grande partie des terres livrées à la conclusion, pourrait nourrir au besoin une population de HUIT MILLIONS d'habitants et devient l'objet de l'attention générale à mesure que se remplissent les parties les plus occidentales du Canada.

Le Parlement du Canada a pendant sa dernière session octroyé une charte à une compagnie pour la construction d'un chemin de fer, passant à travers ce pays de l'Outaouais, des bords du lac Huron jusqu'à la ville de l'Outaouais, et de là se diregeant vers l'Est. On a de plus commencé à étudier la Rivière de l'Outaouais avec le pays qu'il l'envoisine. Ces études, qui seront terminées dans le courant de l'année, ont pour but de s'assurer s'il est possible de rendre la rivière de l'Outaouais navigable et par quels moyens on pourrait la relier au lac Huron de manière à permettre aux bâtiments de se rendre par cette route abrégée des eaux les plus occidentales dans celles du Saint-Laurent et de l'Océan. S'il est fait allusion à ces travaux projetés, c'est pour faire voir que l'attention du gouvernement, du Parlement et du peuple du Canada s'est tournée vers cette partie importante de la Province.

P. M. VANKOUGHNET.
Ministre de l'Agriculture.

28 aout 1856

AVIS.

Journaux du Conseil Législatif.

LES personnes qui désirent se départir d'exemplaires des JOURNAUX DU CONSEIL LÉGISLATIF de cette Province, PUBLIES DEPUIS L'UNION en 1841, pourront s'adresser au Greffier du Conseil Législatif, qui est autorisé à en faire l'acquisition à un prix raisonnable.

J. F. TAYLOR,
Greffier du Conseil Législatif.

Bâtisses du Parlement,
Toronto, 30 aout 1856—4

Bureau de Poste.

A COMMENCER de LUNDI DERNIER et jusqu'au PREMIER MAI prochain, le Bureau de Poste de Montréal sera FERMÉ tous les après midi, à SIX heures.

J. B. MEILLEUR,
Maître de Poste.

Bureau de Poste,
Montréal, 5 nov 1856

Avis au Public.

JOURNAUX POUR LES INDES OCCIDENTALES, AUSTRALIE, &c.

LE Bureau de Poste britannique requert qu'un taux de poste impériale de deux sous (one penny sterling) chaque, soit payé sur tous papiers-nouvelles envoyés du Canada par les Bureaux de poste impériaux aux Indes Occidentales (British West Indies) Indes, Australie, le Cap de Bonne Esperance et autres Colonies ou Possessions britanniques audelà de la mer, et en addition à ces deux sous (one penny) si toute fois tout tel papier est envoyé du Canada par la malle dite "British Closed Mail" par les Etats-Unis, il faudra payer un second deux sous pour couvrir le taux du transit américain.

Qu'il soit entendu que tout papier que l'on enverra par la malle ordinaire dite "Ordinary Closed Mail" par les Etats-Unis, ils devront être payés 2d sterling, (5 sous courants) chaque ; et quand ils seront envoyés par la route provinciale (Overland), viâ Halifax ou par les steamers Canadiens de la Malle de Québec, 3 sous courant.

ROBT. SPENCE.
Maître Général des Postes.

Département des Postes, Toronto, 15 déc—2©

AVIS,

LE Soussigné donne avis que la Société qui a existé entre lui et JEAN-BAPTISTE LANCTOT, sous les nom et raison de LABERGE & LANCTOT, est dissoute à compter de ce jour, et qu'à l'avenir il ne sera responsable d'aucune affaire contractée après cette date au nom de la dite société de Laberge & Lanctot.

AUGUSTE LABERGE.

Montréal, 20 décembre 1856.—

DR. TRESTLER,
DENTISTE,
A transporté ses salons au No. 116 1/2, Rue Notre-Dame.

En face du nouveau Palais de Justice.
Montréal, 3 mai

AVIS PARLEMANTAIRE.

AVIS est donné par le présent qu'il sera fait une application à la prochaine Sesson du Parlement Provincial pour obtenir une acte d'incorporation d'une compagnie (Joint-stock Company) sous les nom et rason de "Compagnie d'Assurance de la Cité de Montréal" pour la transaction des affaires d'assurances en général.

Montréal, 29 nov—3—dmu.

PRODUITS INDIGENES.

BRANDY, distillation du raisin, &c
GIN, distillation des genièvres, &c
RUM, produit de la mélasse,
VIN, provenant du raisin,
VINAIGRE, produit du malt.

ALE ET PORTER.

Nous avons toujours à vendre et nous offrons, avec confionce les articles ci-dessus.

PIGEON, SAUVAGEAU & CIE.

Montréa, 23 aout 1855—a

FRANCOIS LEDOUX,
FORGERON,
RUE ST. JOSEPH, No. 173, MONTREAL.

A l'honneur d'informer le public qu'il tient toujours sa boutique de forgeron au lieu ci-dessus et qu'il entreprendra toutes sortes d'ouvrages, tel que FERRAGES et RACOMMODAGES de voitures et autres travaux dans cette ligne. Il assure une entière satisfaction à ceux qui voudront bien le patroniser.

—DE PLUS—

M. L. aura toujours en mains un assortiment complet de voitures d'hiver et d'été, bien finies et qu'il disposera à des prix très-modérés.—22 oct—tmk

LA PLUS GRANDE DECOUVERTE
MEDICALE DE L'EPOQUE.
M. KENNEDY, DE ROXBURY,

A découvert, dans une de nos herbes sauvages communes, un remede qui guérit TOUTES ESPECES d'HUMEURS, DEPUIS LA SCROFULE LA PLUS MALIGNE JUSQU'AUX BOUTONS ORDINAIRES. Il en a fait l'expérience en plus de onze cents cas, et n'a failli que dans deux circonstances d'un caractère particulier. Il a maintenant en sa possession plus de 200 certificats sur la vertu de ce remede ; tous lui sont fournis dans un rayon de 20 milles de Boston.

On garantit que deux bouteilles guériront les maux de bouche.

Une ou trois bouteilles guériront les plus mauvais boutons sur la figure.

Deux ou trois bouteilles purifieront le système de la bile.

On garantit que deux bouteilles feront disparaître le plus mauvais chancre dans la bouche ou l'estomac ;

Que trois guériront le plus méchant cas d'érésipele ;

Qu'une ou deux bouteilles guériront toute espèce d'humeur d'yeux ;

Que deux bouteilles guériront les maux d'oreilles et les taches dans la tête ;

Que six bouteilles guériront les ulcères courantes ;

Qu'une bouteilles guérira les éruptions galeuses de la peau ;

Que deux ou trois bouteilles guériront les dartres les plus méchantes et le rhume le plus désespérant ;

Que trois ou quatre bouteilles guériront les humeurs les plus opiniâtres ;

Que cinq à huit bouteilles guériront le cas le plus désespéré de scrofule.

Rien ne semble aussi improbable à ceux qui ont fait l'expérience de toutes les médecines merveilleuses du jour, qu'une plante ordinaire qui croit dans les paturages et prés de vieux murs de pierre, guérisse toute humeur du système ; cependant, c'est un fait établi. Si vous avez une humeur elle devra disparaître. J'ai vendu des milliers de bouteilles de ce remède dans les environs de Boston ; j'en connais tous les effets dans chaque cas. Il a déjà opéré les cures les plus étonnantes qui aient jamais eu lieu dans le Massachussetts. Je l'administre aux enfants d'un an comme aux personnes de soixante ans. J'ai vu des enfants maigres, chétifs, travaillés des vers, et dont la chair était molle, rétablis dans un parfait état de santé en prenant seulement une bouteille de cette médecine.

Une bouteille guérira toujours ceux qui sont sujets aux maux de tête. Ce remède apporte un grand soulagement aux catarrhes et aux étourdissements. Des personnes constipées depuis des années en ont fait usage et ont été soulagées. Quand le corps est regulier, il opère facilement ; mais quand il y a quelque dérangement dans les fonctions de la nature, il produit de très singuliers effets dont vous ne devez pas vous alarmer ; ils disparaissent après quatre jours ou une semaine. Il ne produ t jamais un mauvais résultat ; au contraire, quand ces effets sont passés, vous croyez être un autre vous-même. J'ai entendu les éloges les plus extravagents de cette médecine qu'homme aie amais entendus.

RHUMATISME.

Hippocrate dit que cette maladie commence par une humeur dont le peu de violence ne dérange point les parties, et la subtance n'étant pas propre à tourner en matière ne donne jamais lieu aux abces, mais seulement à une certaine disposition inflammatoire provenant de la fievre causée par l'humeur.

La cause de cette maladie doit être attribuée au foie qui, affecté par un grand désordre et affaibli, ne produit point de sang pur propre à nourrir et affecte tout le corps de faiblesse, qui devient alors disposé à recevoir toutes superfluités. De l'indisposition et de la faiblesse du foie naissent de grandes quantités de mauvaises humeurs qui, retenues dans les veines, s'y dissolvent et engendrent de cette façon le rhumatisme.

DIRECTIONS - Adultes, une cueillérée ordinaire par jour ; enfants de huit ans, une cueillérée à dessert, enfants de 5 à 8 ans, une cueillerée à thé. Comme une même direction ne saurait être applicable à toutes les constitutions, prenez assez de ce remède pour qu'il agisse sur les entrailles deux fois par jour.

Manufacturé et à vendre par
DONALD KENNEDY,
120 rue Warren, Roxbury, [Mass.]

Certificat de la Supérieure de l'Asyle de St. Vincent de Boston.

Asyle de St. Vincent, Boston, 26 mai 1856.

Monsieur Kennedy,-Permettez-moi, monsieur le docteur, de vous témoigner notre reconnaissance très sincère, de ce que vous avez bien voulu favoriser l'asyle des orphelines, de votre très précieux remède. Nous en avons fait usage pour des maux d'yeux, ou autres affections scrofuleuses, si communes aux enfants de cette classe, et qui sont souvent trop négligées avant d'arriver dans cette maison ; et nous avons le plaisir de pouvoir vous assurer qu'il a été suivi des plus heureux effets. Nous estimons très certainement cette découverte un grand bonheur pour toutes personnes affligées d'éruptions scrofuleuses ou d'autres humeurs de ce genre.

SŒUR ANNE ALEXIS SHORB,
Supérieure de l'Asyle de St. Vincent.

GUERISON D'UNE HUMEUR QUI EXISTAIT DEPUIS 14 ANS.

Atkinson, Etat du Maine.

M. Kennedy :—Je vous écris avec un cœur rempli de reconnaissance pour la guérison étonnante que votre Découverte médicale a opéré chez moi.

J'ai souffert pendant quatorze longues années d'une humeur de la pire espece. Elle crevait, et me couvrait le corps de plaies et de bouffies, desquelles s'écoulait une matiere jaune et épaisse de la sorte la plus mauvaise.

J'étais un objet de dégoût pour moi-même et pour tous le monde. Quand elle séchait un peu elle cuisait beaucoup. Il me semblait souvent que je pouvais me déchirer la chair de dessus les os. Je souffrais en cet état pendant de longues années, inconsolable et découragé. Tous les hivers la peau du visage me plumait, et les sourcils me tombaient. Mes oreilles, seches et aussi noires qu'une poële à frire, avaient l'air de viande brûlée. J'étais un objet pe pitié pour tous ceux qui me connaissaient.

Lorsque je jette un coup d'œil sur le passé, j'ai de la peine à croire que je suis la même personne Quand votre Découverte fut introduite pour la première fois dans l'Etat du Maine, je la considérais comme mensonge, et j'en conçus de l'aversion. Au bout de quelques mois j'entendis parler de tant de guérisons qui avaient été opérées par elle, que je me décidai à l'essayer. Lorsque je commençai a avoir du mieux j'avais de la peine à y croire, je fus le dernier à y ajouter foi, une guérison me paraissait si impossible.

J'ai pris, en tout, cinq bouteilles, et je suis à présent aussi bien que je ne l'ai jamais été dans toute ma vie. BENJAMIN SMITH.

20—m

AGENTS :

Montréal—Lamplough & Campbell, rue Notre-Dame ; William Lyman & Co., Rue St. Paul ; John Birks & Co., Medical Hall et à la Pharmacie du Dr. Picault, rue Notre-Dame.

Québec—John Musson, Joseph Bowles, G. G. Ardouin, O. Giroux.

Toronto—Lyman & Freres ; Hugh Miller.

Prix 1$ par bouteille.—a

3 oct. 1855—a

PHOTOGRAPHIE.

LES DERNIERS ET LES PLUS GRANDS PROGRÈS OBTENUS JUSQU'A CE JOUR DANS LE PORTRAIT.

M. C. DION est prêt à prendre des PORTRAITS sur Papier, Verre, Cuir et Fer. Les Portraits qu'il prend soit sur Verre, soit sur Fer, ne peuvent être surpassés par aucun autre pour la richesse des tons, la vivacité de l'expression et la hardiesse des traits.

Il est surplus de parler de leur durée. La manière supérieure dont ils sont faits est une garantie de leur perfection.

M. Dion est le premier qui soit parvenu à prendre des Portraits sur Cuir. Il a pris une patente à cet effet.

Au moyen de cette nouvelle découverte, M. Dion est à même de prendre des portraits de toute grandeur pour Lockets ou Bagues.

Venez et jugez vous-mêmes.

C. DION,
210, Rue Notre-Dame.

Montréal, 21 nov 1856—smk

Avis Public.

La Compagnie du Richelieu, fera application à la prochaine session de la Législature pour un acte d'Incorporation.

P. E. LECLERC.
Président
J. H TERROUX.

Montréal, 29 novembre 1856.—dm

PELLETERIES.
MANUFACTURE CANADIENNE
NO. 141,
RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

LE Soussigné informe ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir le plus bel assortiment de PELLETERIES qu'il soit possible d'acheter sur un marché ; il consiste en :

Peaux de MARTES, CASTORS, LOUTRES, VISONS, &c.

—AUSSI,—

Pellerines, Manchons, Gants, Mitaines, Capots de toute espèce ; avec un assortiment complet en pelleterie, pour enfants.

Nous invitons les marchands de la campagne de visiter notre établissement avant d'aller ailleurs. Le tout est offert en vente à très-bas prix.

THEODORE BOUCHER,
No. 141, rue Notre-Dame

14 oct.

Cierges, Cire et Blanc de Baleine.

MM. les Marchands de Campagnes et les Fabriques trouveront constamment chez le Soussigné, le meilleur assortiment de Cire, Blanc de Baleine et Cierges de 8, 10, 17, 16 et 20 à la livre. Les prix sont EXTRÊMEMENT RÉDUITS.

J. C. ROBILLARD,
No. 78, rue Notre-Dame, (vis-à-vis la rue Sanguinet).

19 nov—dm

MARCHAMBISES D'AUTOMNE.

BRAULT & DORVAL,
128, Rue Notre-Dam,
Maison ci-devant occupée par Mme Brault.

LES Soussignés viennent de recevoir et reçoivent journellement un assortiment considérable de MARCHANDISES D'AUTOMNE dont ils disposeront à des prix réduits.

L'encouragement extraordinaire qu'ou reçut les Soussignés, les a engagés à vendre à un très petit escompte, sur le prix coûtant, sachant parfaitement que le PETIT PROFIT FAIT LE GRAND DEBIT.

BRAULT & DORVAL.

15 oct 1856.

[illegible]

A VENDRE AU PRIX COUTANT,
Un Fonds de Marchandises de la valeur de $65,000,
CONSISTANT EN
MARCHANDISES SECHES ET EN HARDES FAITES,
A CMMENCER
LUNDI PROCHAIN, LE 6 OCTOBRE COURANT.

Comme la saison d'automne commence, les personnes qui voudront s'habiller à BON MARCHE feront bien de profiter de cette favorable occasion.

Les acheteurs voudront bien se rappeler qu'il n'y aura qu'UN SEUL PRIX de fait.

Comme les marchandises et hardes faites seront vendues au PRIX COUTANT, on ne fera pas de CREDIT.

LOUIS PLAMONDON,
No. 166, rue St. Paul, Montréal.

1er oct. 1856—sn

ALMANACH
DU
PEUPLE
POUR
1857,

A VENDRE CHEZ
Beauchemin & Payette,
127 Rue St. Paul.

Il est aussi à vendre chez Z. CHAPELEAU, Rue Notre-Dame, et chez G. STOBBS, Trois Rivières.

15 nov.

La Minerve,
IMPRIMEE ET PUBLIEE
PAR
DUVERNAY, FRERES
Rue Saint Vincent, No. 10.
LES MARDIS JEUDIS ET SAMEDIS
MATINS DURANT L'ETE ET LES
MERCREDIS ET SAMEDIS
MATINS DURANT L'HIVER
Abonnement $4 Par Annee.
Payable d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donne avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.

Tarif d'Annonce

Six lignes et au-dessous 2s 6d pour la premiere insertion et 7½d pour chaque insertion subséquente.

10 do 3s 4d pour la première insertion et 10d pour chaque insertion subséquente.

Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la premiere insertion et 1d par ligne pour chaque suivante.

Les insertions subséquentes qui ne seront point ordonnées plus souvent qu'une fois par semaine, 2d par ligne.

Annonces de Naissances, 1s 3d chaque. }
Do Mariages 2s 6d " } Payables
Do Décès 1s 3d " } d'avance

Les annonces de Naissance, Mariages et Décès pour ces prix, ne devront pas excéder six lignes au-delà de six lignes elles paieront aux taux des autres annonces.

Les avis de Naissance, Mariage et Décès qui seront envoyés à ce bureau devront être accompagnés de l'argent requis par le taux, sinon ils ne seront pas publiés.

"Avis d'Affaires."—Tout article sous ce titre interligné ou rempli, 4d, par ligne, mesuré avec une échelle de brevière rempli, s'il y a au-delà de 10 Lignes ; au-dessous de 10 lignes, 3s. 4d., au-dessous de 6 lignes 2s 6d.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales, et dont l'objet est de favoriser les intérêts pécuniaires ou privés de compagnies ou d'individus, articles, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d'Assurance, de Chemins de Fer, &c. Avis d'assister aux Lectures, Amusements, Sermons, Reconnaissances de Dons, &c., sera considéré comme Annonce et paiera de la même manière que les avis d'affaires.

Arrangements Annuels.

Le carré est de 22 lignes de brevière rempli
Le demi-carré de 12 lignes do do

Le prix pour un carré durant l'année est £7 10s avec le privilége de changer une fois le mois.—Pour le demi-carré avec le même privilége d'altération £4 10.

A ceux qui annoncent dans La Minerve.

Nous prions ceux qui annoncent dans *La Minerve* d'envoyer leurs annonces avant MIDI la veille de la publication, sans quoi elles seront sujettes à être remises au No. subséquent.